

3.1.3 Les perceptions sociales du paysage

La définition du paysage la plus largement reprise et qui fait autorité est celle de la « Convention Européenne du Paysage » dite « Convention de Florence » signée par le Conseil de l'Europe le 20 Octobre 2000. Le paysage y est notamment défini à travers le regard et le sentiment des observateurs : « Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Il s'agit donc dans cette partie de recenser et de comprendre les représentations sociales du paysage de l'état initial à travers la bibliographie et l'iconographie existante sur **les paysages reconnus réglementairement, représentés par des artistes, signalés pour le tourisme**. Cette base nous permet de mesurer l'appréciation sociale de ces paysages et du patrimoine. Il n'y a pas eu d'enquête auprès du public dans le cadre du présent volet paysager.

3.1.3.1 Les facteurs d'évolution des représentations du paysage

La perception du paysage peut être affectée ou sublimée par divers facteurs :

- **Une dimension temporelle** : l'interprétation du paysage évolue. Ses éléments sont « vus » d'une manière différente selon les époques. Il était inconcevable aux débuts des congés payés d'aller en vacances pour visiter les marais salants autour d'Aigues-Mortes, c'était un lieu de production, une industrie. Aller à la campagne pour se « ressourcer » n'était pas non plus à la mode, chacun connaissait la campagne, et n'y trouvait pas d'intérêt « relaxant ». Elle avait une fonction plus productive et quotidienne. Comme le précise Graham Fairclough², les éléments du paysage se banalisent, évoluent et s'approprient au fur du temps : « En prenant de l'ancienneté, les nouveautés (constructions ou forêts, villes ou exploitations agricoles, parcs éoliens ou encore autoroutes) suscitent un intérêt et un respect croissants, leur acceptation résultant soit d'un processus de familiarisation, soit tout simplement d'une réconciliation, puis d'une assimilation. »
- **Le résultat de sentiments** : « Les perceptions se réfèrent aux manières dont un paysage agit sur l'appareil neuro-sensitif des individus en provoquant des sensations ou stimulant des sentiments qui passent essentiellement par l'ensemble des sens humains et qui interfèrent avec les centres cérébraux de la mémoire. Tel paysage, par le spectacle qu'il offre au regard, par les sons qui en émanent, par les odeurs qui s'en dégagent ou par les sensations tactiles qu'il suscite agit sur la sphère neurosensorielle et provoque des impressions ou des sentiments en interagissant avec les

enregistrements mémoriels. La perception est ainsi davantage du ressort de l'individu et s'inscrit dans le champ des sensations et des sentiments. » (Briffaud S., Luginbühl Y., 2013).

- **Le résultat de valeurs sociales** : l'appropriation ou l'attachement à des lieux dépend des valeurs sociales et culturelles de l'individu et de son expérience. Des caractéristiques esthétiques du paysage (cohérence, lisibilité, qualité, caractère fantasmagorique, etc) peuvent donc être communes à une société ou un groupe d'individu (ex : goût pour la symétrie, sentiment d'appartenance territoriale, association entre bien-être/santé et paysage, etc).
- **Le résultat de besoins et intérêts individuels** : selon l'expérience de chacun, des caractéristiques particulières confèrent à certains paysages une importance particulière (ex : favoriser le calme, besoin de découverte nature, favoriser des paysages ouverts ou intimistes, etc).

3.1.3.2 Les sites et paysages reconnus institutionnellement

L'inventaire des sites et monuments protégés institutionnellement (monuments historiques, sites inscrits et classés, UNESCO, AVAP) est réalisé au chapitre 3.1.4.

L'ensemble des aires d'études comprend un certain nombre de monuments et sites protégés, en relation avec la densité de l'occupation humaine sur ce territoire.

Ces monuments sont principalement des **églises** (Janville, Toury, Le Puiset...), des **châteaux datant du 17^{ème} au 19^{ème} siècle** (Chevilly, Cambray, Chamerolles, Amoy...) et **quelques mégalithes** (Pierre à Luteau, Pierre clouée...). On peut aussi évoquer l'église de Pithiviers, ou encore Yèvres, situés certes en dehors de la zone d'étude mais d'importance régionale.

Les **paysages et sites naturels sont en revanche peu reconnus**, les protections concernant presque exclusivement les parcs associés à des bâtiments. La **forêt d'Orléans** reste cependant un lieu reconnu localement.

3.1.3.3 Les sites et paysages représentés

Le paysage est souvent un objet de représentation artistique : peinture, photographie, etc. Le territoire de la Beauce a été assez peu représenté dans l'Histoire de l'Art. On recense cependant quelques témoignages remarquables. Rabelais par exemple donne une explication littéraire aux paysages ouverts de la Beauce et à l'invention du nom « Beauce » dans Gargantua :

« Ainsi joyeusement passèrent leur grand chemin : et toujours grand chère: jusques au-dessus de Orléans. Auquel lieu estoit une ample forest de la longueur de trente et cinq lieues et de largeur dix et sept ou environ. Icelle estoit horriblement fertile et copieuse en mouches bovines et frelons, de sorte que c'estoit une vraie briganderie pour les

² Fairclough Graham, « Chapitre 2 - L'histoire et le temps : gérer le paysage et ses perceptions », in Martine Berlan-Darqué et al, Paysages : de la connaissance à l'action, Editions Quæ « Update Sciences & Technologies », 2007

pauvres juments, asnes, et chevaux. Mais la jument de Gargantua vengea honnestement tous les outrages en icelle perpétrés sur les bestes de son espèce, par un tour, duquel ne se doutoient mie. Car soudain qu'ils furent entrez en ladict forest: et que les frelons lui eurent livré l'assaut, elle desgaina sa queue: et si bien s'escarmouchant, les esmoucha, qu'elle en abattit tout le boys, à tord à travers, deçà, delà, par ci, par là, de long, de large, dessus dessous, abattoit boys comme un faucheur fait d'herbes, En sorte que depuis n'y eut ne boys ne frelons. Mais fut tout le pays réduit en campagne. Quoi voyant Gargantua, y prit plaisir bien grand, sans autrement s'en vanter. Et dit à ses gens. Je trouve beau ce. Dont fut depuis appelé ce pays la Beauce. »

Zola aussi, entre autres, décrit cette région dans « La Terre ». La Beauce est aussi représentée dans l'art pictural pour ses paysages ouverts et son faible relief, comme en attestent les peintures de Jean-François Millet par exemple, et cette carte postale ancienne. On note au passage la présence de l'élevage, quasiment disparu aujourd'hui dans le secteur.

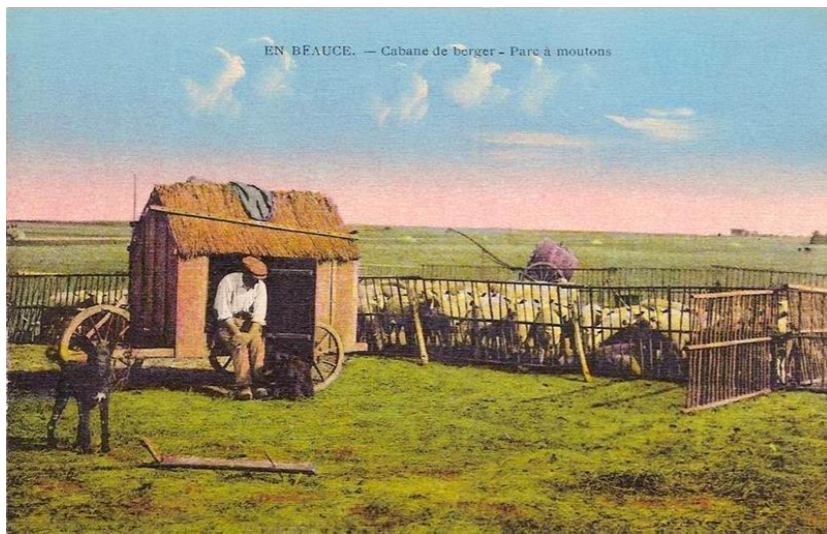


Figure 3 : Carte postale de la Beauce au début du 20^{ème} siècle



Figure 4 : Des Glaneuses de Jean-François Millet / Figure 5 : Détournement du tableau par Banksy



Figure 6 : La Méridienne de Jean-François Millet / Figure 7 : La Méridienne de Vincent Van Gogh

3.1.3.4 Les sites et paysages signalés

D'après les guides et imageries touristiques, nous pouvons déterminer et analyser les sites et paysages qui sont signalés et fréquentés. Le contexte touristique du territoire est décrit dans la partie 3.2.3.

L'aire d'étude globale est située au nord du Val de Loire, classé par l'Unesco au patrimoine mondial de l'Humanité. Le site naturel le plus important est la forêt d'Orléans. Quelques parcs, arboretum et jardins sont ouverts à la visite. On note également la présence de la voie d'essai de l'aérotrain, ligne expérimentale construite en 1968 entre Saran et Ruan et abandonnée en 1975. Enfin, le département propose de nombreuses activités culturelles et de loisirs, au travers de ses musées locaux, ses fêtes et festivals et ses activités de plein air : randonnées, équitation, moto-cross, etc.



Figure 8 : Image de l'aérotrain à l'époque de son fonctionnement

3.1.4 Le bassin d'influence visuelle

Dans le cadre de l'analyse de l'état initial, une première modélisation est réalisée pour envisager les sensibilités visuelles liées à l'implantation d'éléments de grande hauteur dans la ZIP. Une seconde modélisation sera effectuée pour définir le bassin d'influence visuel du projet qui sera retenu par le maître d'ouvrage.

Méthode

La carte des Zones d'Influence Visuelle (ZIV) ci-contre est un outil qui permet de déterminer les secteurs depuis lesquels un élément de grande hauteur serait visible, totalement ou partiellement. Son échelle ne permet toutefois pas de signifier les légères ondulations topographiques et les effets de masque générés par les haies, les arbres ou les maisons isolées par exemple. Ces données sont donc théoriques. Elles permettent de donner une vision indicative des secteurs d'où des éléments de 150 m de haut situés dans l'aire immédiate seraient visibles. Cette hauteur de 150 m est fixée au début de l'état initial pour l'étude des sensibilités. Elle est majorante puisque le projet sera d'une hauteur inférieure (137 mètres en l'occurrence).

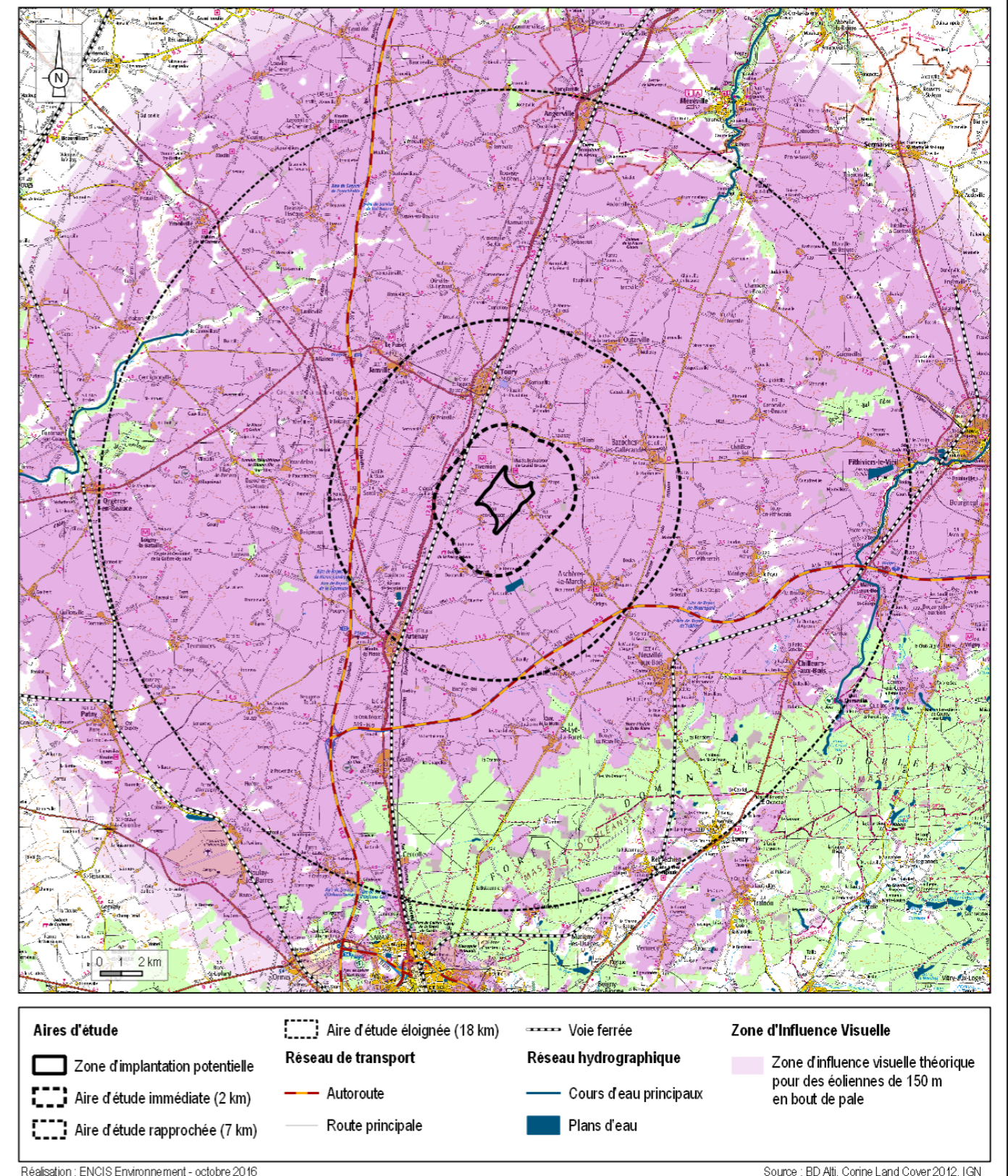
Les données utilisées pour le relief sont celles de la base de données BD ALTI, un Modèle Numérique de Terrain mis à disposition du public par l'IGN. La résolution est d'environ 75 x 75 m. Son échelle ne permet donc pas de représenter les légères ondulations topographiques. Les boisements sont obtenus à partir de la base de données Corine Land Cover 2012. De même, la précision de cette base de données de l'IFEN ne permet pas de prendre en compte les effets de masque générés par les haies, les arbres ou les éléments bâtis (maisons, bâtiments agricoles, panneaux, talus par exemple). Les données de la carte d'influence visuelle sont donc théoriques et, en règle générale, majorent l'impact visuel.

Contexte global des perceptions visuelles par unités paysagères

D'après cette carte, des éléments de 150 m de haut seraient perceptibles depuis environ 81% du territoire de l'AEE. Le relief n'est pas assez marqué et il existe peu de bois pour bloquer les vues vers des éléments de grande hauteur, et seule la forêt d'Orléans apporte la garantie d'empêcher les vues lointaines vers la ZIP. L'openfield plus ou moins marqué des autres unités paysagères laisse les vues relativement ouvertes.

Les visibilitées depuis les différentes aires d'étude seront étudiées plus précisément pages suivantes grâce à des zooms sur la ZIV et à l'analyse de vues panoramiques.

Zones d'Influence Visuelle théorique en fonction du relief et des principaux boisements



Carte 8 : Zone d'influence visuelle d'éléments de grande hauteur dans la ZIP.

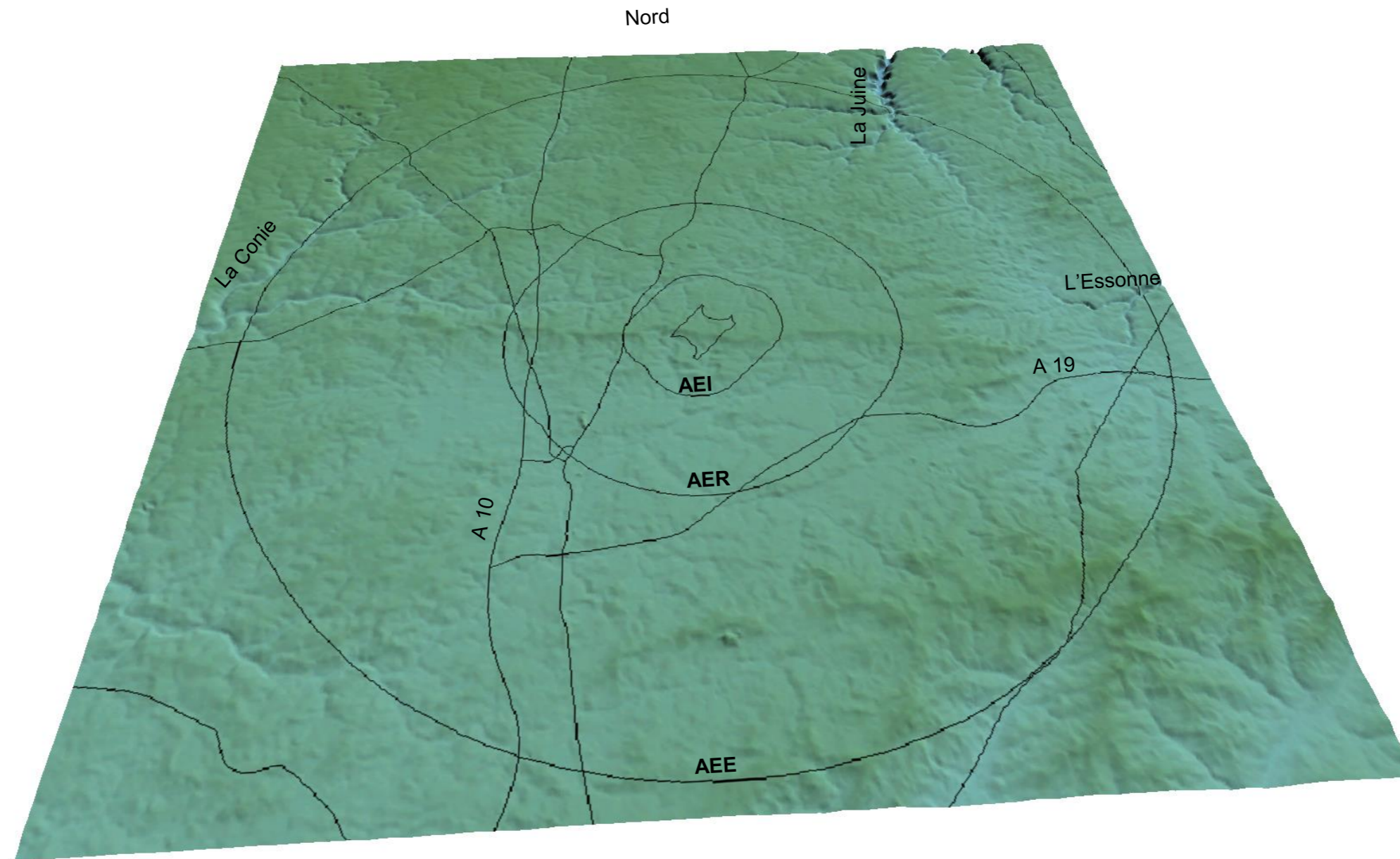


Figure 9 : Bloc présentant le relief et les routes de l'aire d'étude éloignée

Pour des raisons de lisibilité du bloc, le rapport altitude / distance a été augmenté. Par ailleurs, il faut aussi noter que cette modélisation du relief ne prend pas en compte les boisements et ne considère pas les haies ou éléments bâtis susceptibles de réduire les cônes de visibilité.

3.1.5 Inventaire des parcs éoliens et des projets connus

L'inventaire des parcs éoliens existants et des « projets connus » est nécessaire en vue d'étudier les éventuels co-visibilités entre le futur parc éolien à l'étude et d'autres déjà construits ou en voie de l'être.

3.1.5.1 Les parcs éoliens existants

Les parcs éoliens existants font partie intégrante du paysage de l'état initial. En octobre 2017, dans le périmètre de 18 km, il y a 20 parcs éoliens en exploitation ainsi que 6 parcs éoliens en projet (cf. carte suivante).

On recense des dispositions d'implantations variées : rayonnantes autour de la ville de Pithiviers à l'Est, en lignes orientées NNO/SSE dans la partie Est de l'AER, en double lignes plus espacées dans la partie Ouest de l'AER, et enfin un long linéaire parallèle à l'autoroute A 10 au Nord

3.1.5.2 Les projets connus

Les « projets connus » sont les projets en instruction bénéficiant d'un avis de l'autorité environnementale et/ou soumis à un dossier d'incidence et enquête publique.

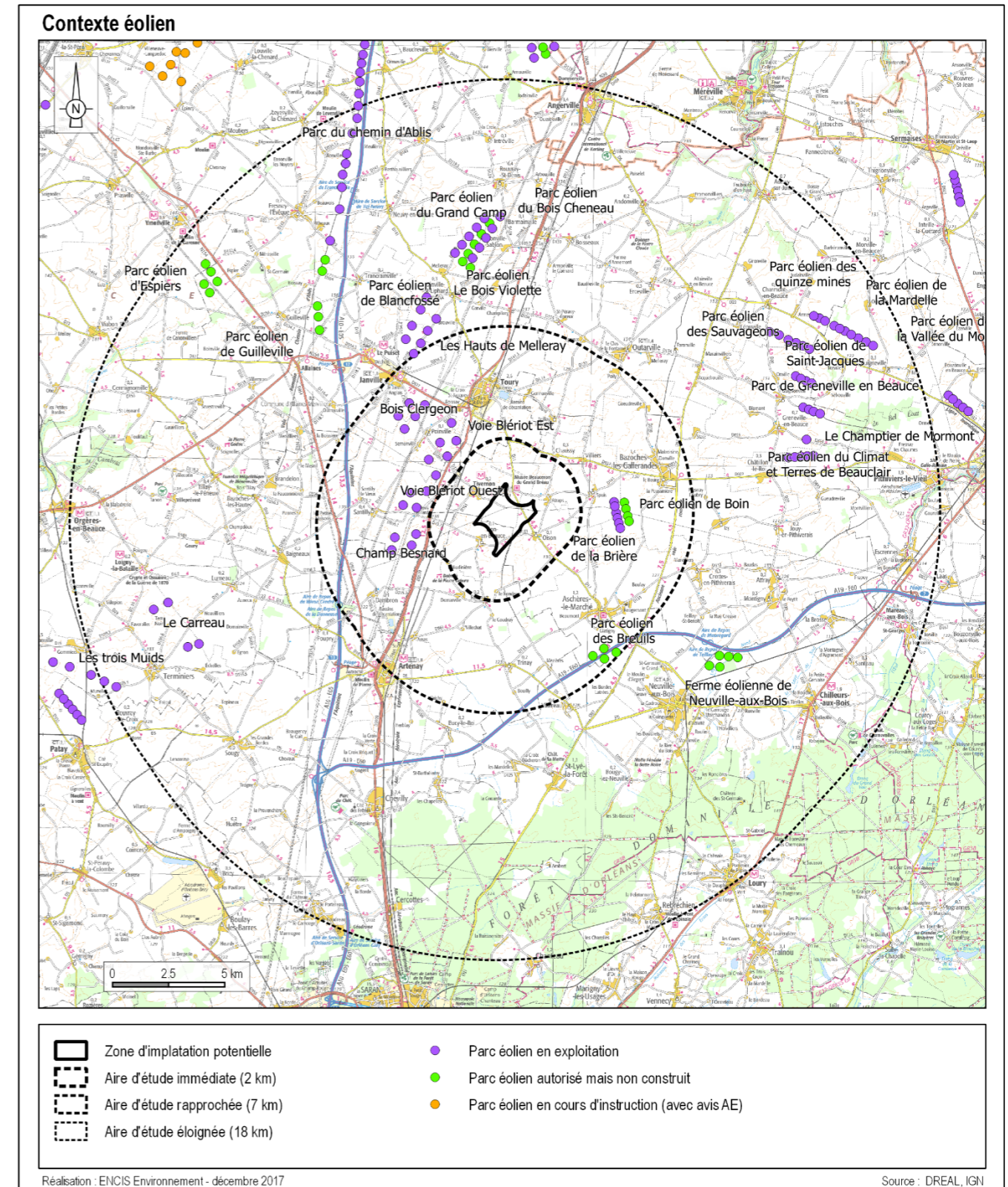
L'inventaire des « projets connus » (éoliens ou autres) est disponible chapitre 5.3.8, en préalable de l'analyse des effets cumulés.



Photographie 13 : Le parc éolien de la Brière vu depuis la sortie de Bazoches-les-Gallerandes



Photographie 14 : Les parcs éoliens de Champ Besnard et Blériot est et ouest vus depuis la sortie est de Santilly



Carte 9 : Localisation des parcs éoliens existants

3.2 Les enjeux et sensibilités de l'aire d'étude éloignée

L'aire d'étude éloignée s'étend de 7 km jusqu'à 18 km autour du site d'implantation. Dans ce périmètre, nous analyserons les perceptions visuelles et nous réaliserons l'inventaire patrimonial et touristique.

3.2.1 Les perceptions visuelles lointaines

Selon les types d'unités paysagères, les perceptions visuelles sont très variables. Des paysages d'openfields en plaine offrent de grands champs visuels alors que des paysages intimistes de vallées arborées présentent des champs visuels fermés. Les variables essentielles sont donc la configuration topographique, la végétation et le bâti.

Par ailleurs, il faut distinguer les situations de perceptions visuelles statiques (table d'orientation, promontoire, village, lieu touristique, etc) des situations de perceptions dynamiques (axes de déplacement routiers ou ferroviaires, chemin de randonnée).

Grâce à un reportage photographique, des coupes topographiques et une modélisation de la zone d'influence visuelle (ZIV), nous dressons une analyse globale des perceptions visuelles du territoire à l'étude depuis :

- les lieux de vie principaux,
- et depuis les principaux axes de déplacements.

3.2.1.1 Les perceptions visuelles depuis les lieux de vie

Les principales villes de l'AEE ont été déterminés à partir de la carte IGN et des données INSEE de population. Les ouvertures visuelles potentielles vers la ZIP ont été analysées à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain.

Angerville (4 174 habitants en 2013)

Située à environ 17 km au nord de la zone d'implantation potentielle, la ville est étendue le long de la D 2020 selon un axe nord-sud. A cette distance, seules des vues anecdotiques seraient possibles depuis les lotissements en limite sud de la ville.

*Les sensibilités visuelles de la ville vis-à-vis de la ZIP demeurent **négligeables**, en raison de la distance et de la très faible ampleur des vues possibles vers la ZIP.*

Orgères-en-Beauce (1 102 habitants en 2013)

Situé à environ 18 km à l'ouest de la zone d'implantation potentielle, le bourg est installé au-dessus de la vallée de la Conie. A cette distance, seules des vues anecdotiques seraient possibles depuis la sortie est

de la ville.

*Les sensibilités visuelles de la ville vis-à-vis de la ZIP demeurent **négligeables**, en raison de la distance et de la très faible ampleur des vues possibles vers la ZIP.*

Loury (2 578 habitants en 2013)

Située à environ 18 km au sud-est de la zone d'implantation potentielle, la ville est entourée par la forêt d'Orléans qui empêche les vues lointaines et place le bourg hors de la zone d'influence visuelle.

*Les sensibilités visuelles de la ville vis-à-vis de la ZIP demeurent **négligeables**, en raison de la distance et de la très faible ampleur des vues possibles vers la ZIP.*

Chevilly (2 713 habitants en 2013)

Située à environ 12 km au sud de la zone d'implantation potentielle, la ville est étendue le long de la D 2020 selon un axe nord-sud. A cette distance, seules des vues limitées seraient possibles depuis la sortie nord de la ville.

*Les sensibilités visuelles de la ville vis-à-vis de la ZIP demeurent **faibles**, en raison de la distance et du caractère limité de ces visibilitées.*

Neuville-aux-Bois (4 244 habitants en 2013)

Située à 10 km au sud-est de la ZIP, la ville est relativement dense et ne permet pas de vues lointaines vers la ZIP, hormis une vue limitée depuis sa sortie nord-ouest.

*Les sensibilités visuelles de la ville vis-à-vis de la ZIP demeurent **négligeables**, en raison de la distance et de la très faible ampleur des vues possibles vers la ZIP.*

3.2.1.2 Les perceptions visuelles depuis les principaux axes de déplacement

Les principaux axes de circulation dans l'AEE sont déterminés à partir de la carte IGN. La carte ci-contre donne une idée des zones de perception possible depuis ces principaux axes de communication dans l'aire d'étude éloignée. Cette carte a été réalisée à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain.

La carte ci-contre répertorie les portions d'où des éléments de grande hauteur dans la ZIP seraient visibles.

L'autoroute A 10

Cette autoroute traverse l'aire d'étude éloignée selon un axe nord-sud passant à 6 km à l'ouest de la ZIP. Elle est très fréquentée, et des vues lointaines sont possibles mais pas dans l'axe de la route.

*En raison de la distance, la sensibilité est jugée **négligeable**.*

L'autoroute A 19

Cette autoroute récente est présente dans le sud de l'aire d'étude éloignée et ne permet que des vues latérales vers la ZIP.

*En raison de la distance et du caractère latéral de ces visibilitées, la sensibilité est jugée **négligeable**.*

La N 154

Elle relie (avec la D 954) Artenay à Chartres, et circule à l'ouest de l'aire d'étude éloignée en étant axée vers la ZIP. Elle est relativement fréquentée, et des vues sont possibles dans l'axe de la route.

*En raison de la distance, la sensibilité est jugée **faible**.*

La D 2020

L'ancienne nationale 20 traverse l'aire d'étude éloignée selon un axe nord-sud passant par l'AEI. Elle est relativement fréquentée, et des vues sont possibles, quasiment dans l'axe de la route.

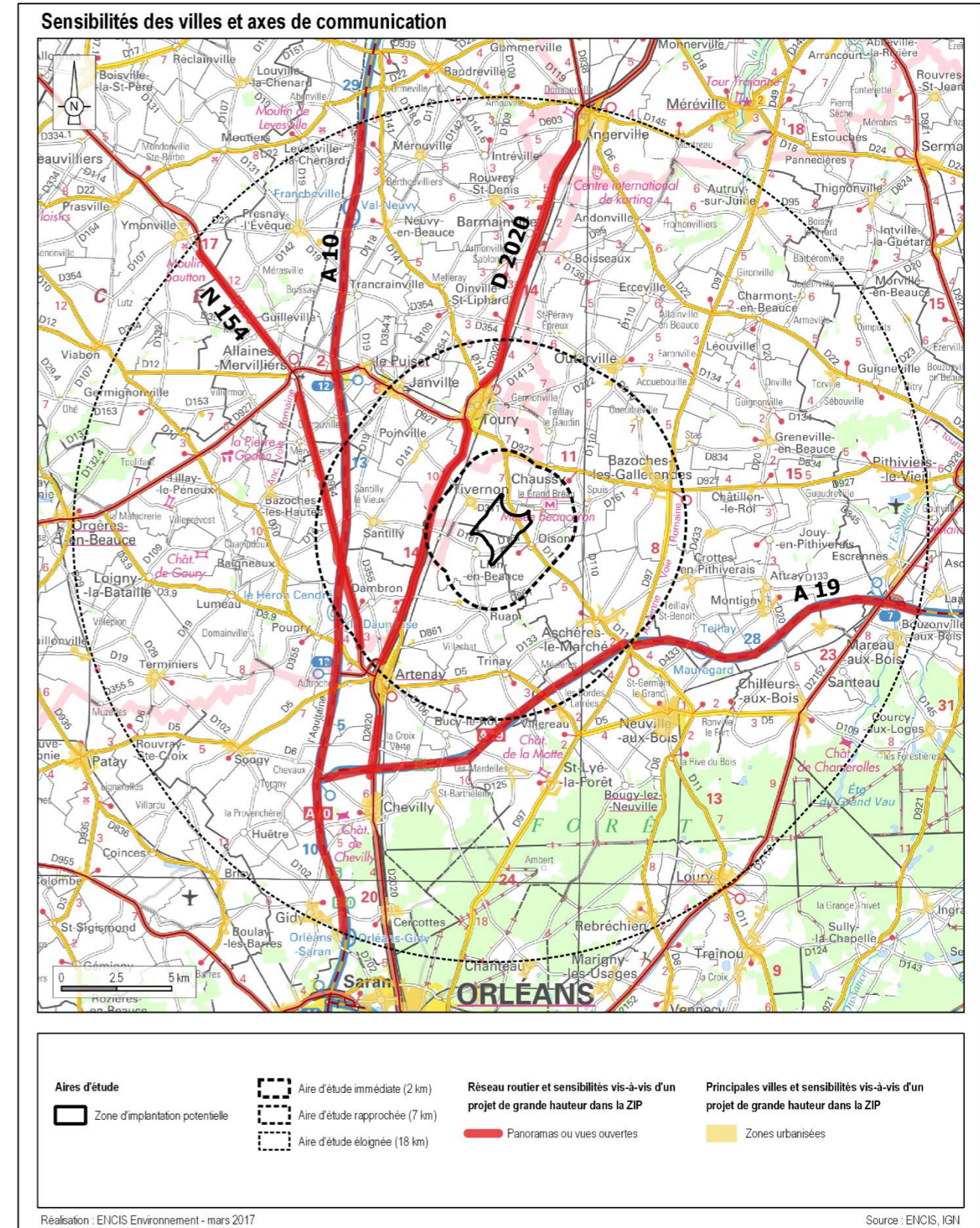
*En raison de la distance, la sensibilité est jugée **faible**.*

Les autres portions de route ne présentent qu'un enjeu plus faible dû à leur fréquentation plus faible, et peu de perception possible du fait de la distance à la ZIP.

La voie ferrée Paris-Orléans

La voie ferrée est très fréquentée sur ce tronçon. Dans l'aire d'étude éloignée, les vues ne sont possibles que pour le conducteur puisque la ligne est orientée vers la ZIP.

*En raison de la distance, la sensibilité est jugée **nulle dans l'AEI**.*



Carte 10 : Sensibilité visuelle des principaux lieux de vie et des axes de communication.

3.2.2 L'inventaire patrimonial et emblématique

Le patrimoine est, au sens du code du Patrimoine, « l'ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique ».

Les inventaires de ZPPAUP (Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager), d'AVAP (Aire de Valorisation du Patrimoine Architectural), Monuments Historiques, sites inscrits et classés, soulignent les éléments forts du patrimoine naturel et architectural du secteur. Cette partie recense les périmètres de protection relatifs à la richesse patrimoniale dans le périmètre d'étude.

Les tableaux et analyses suivantes répertorient les éléments patrimoniaux et touristiques de l'AEE, leurs enjeux (qualité, degré de reconnaissance, rareté, fréquentation, etc) et leurs sensibilités visuelles vis-à-vis de la zone projet (risque de dégrader l'élément en raison de visibilité/co-visibilité potentielle et en fonction de la distance, etc). La méthodologie définissant l'enjeu et la sensibilité est disponible au 2.3.1.7.

3.2.2.1 Les Monuments Historiques

Un monument historique est un immeuble ou un objet qui, comme l'indique le code du patrimoine, présente un intérêt public du point de vue de l'histoire ou de l'art et à ce titre bénéficie d'une protection juridique (loi du 31 décembre 1913).



Les dossiers de demande de protection d'immeubles sont instruits à la demande des propriétaires par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), puis soumis pour avis à différentes commissions.

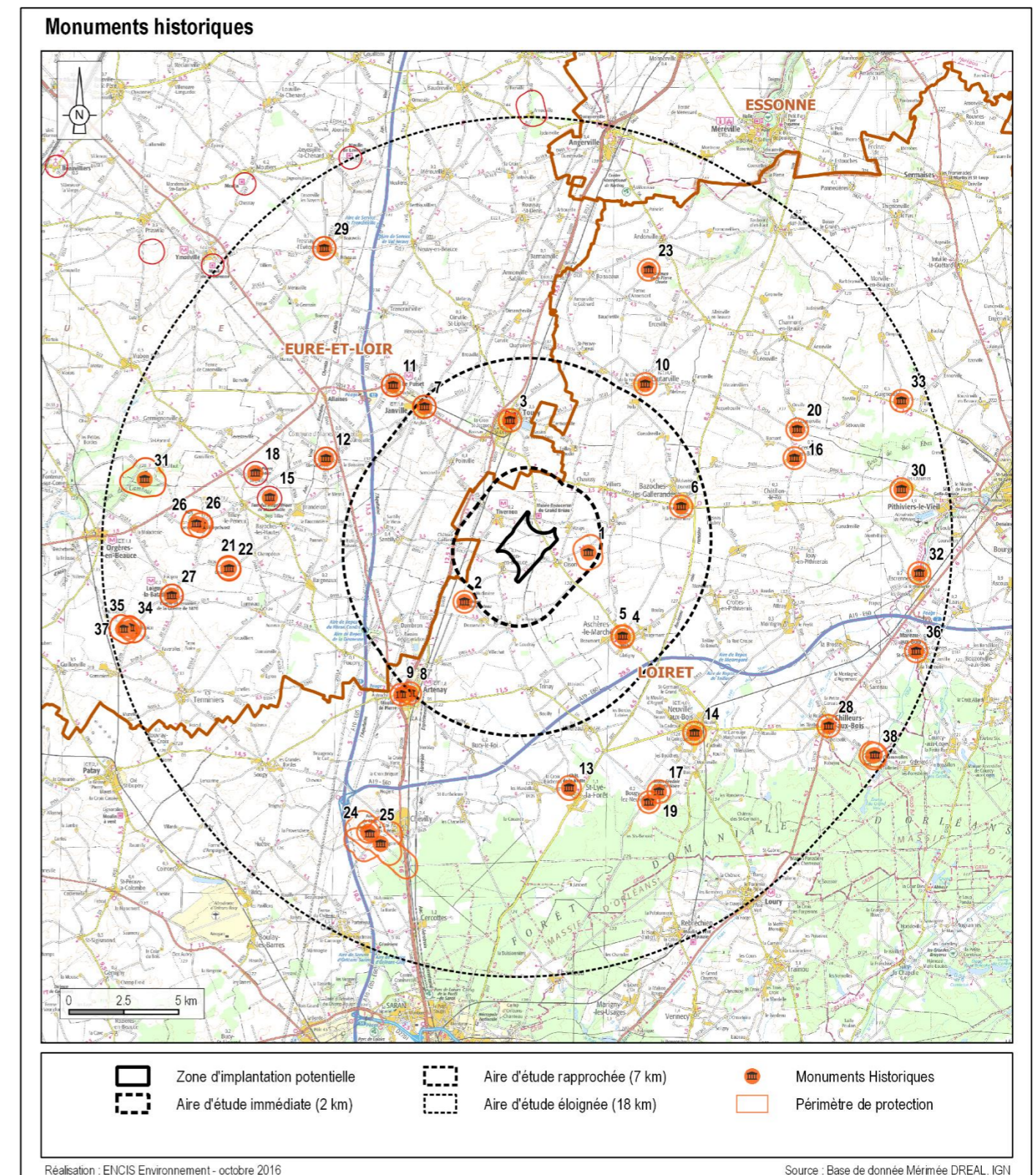
En effet, il existe deux types de protection :

- Le classement qui s'applique aux édifices présentant un intérêt majeur ; le ministre chargé de la Culture et de la Communication prend les arrêtés de classement sur proposition de la Commission nationale des monuments historiques (CNMH).
- L'inscription au titre des monuments historiques protège les édifices d'intérêt régional ; elle est prise par arrêté du préfet de région après avis de la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS), composée de spécialistes, d'élus, de responsables d'associations et de représentants de l'Etat et des collectivités territoriales.

Les Monuments Historiques sont référencés par la base de données Mérimée du Ministère de la Culture.

La carte ci-contre localise les 39 monuments historiques répertoriés dans l'aire d'étude globale. 32 d'entre eux sont situés dans l'AEE, 6 dans l'aire d'étude rapprochée (AER) et 1 dans l'aire d'étude immédiate (AEI).

L'aire d'étude éloignée comprend donc 32 Monuments Historiques : 4 classés, 20 inscrits et 8 inscrits/classés (cf. tableaux pages suivantes).



Carte 11 : Localisation des monuments historiques de l'aire d'étude

Type de monuments dans l'AEE

Les monuments inventoriés sont en majorité des **églises** (12 dans l'AEE) se trouvant dans des bourgs de taille plus ou moins importante. Neuf **châteaux de différentes époques** plus ou moins bien conservés sont aussi présents, ainsi qu'une motte féodale, et quelques **mégalithes** (1 tumulus et 2 dolmens). On recense aussi une ancienne prison et un moulin.

Vue générale des enjeux patrimoniaux de l'AEE

Les monuments historiques de l'aire d'étude éloignée sont rarement reconnus au-delà de leurs départements, et constituent rarement des buts de visite pour des visiteurs lointains. Cependant les églises caractérisent la silhouette des villages, les châteaux ont parfois influé l'aménagement du territoire par la création d'axes et de perspectives, et les mégalithes forment un témoignage d'une occupation humaine plus ancienne. On prendra aussi en compte le château d'Yèvre, qui constitue l'un des principaux sites touristiques du Loiret, en belvédère, mais à plus de 20 km. La flèche de l'église de Pithiviers sera elle aussi analysée. (cf. tableau pages suivantes)

Parmi les 32 monuments historiques, 12 présentent un enjeu modéré et 20 un enjeu faible.

Vue générale des sensibilités patrimoniales de l'AEE

L'openfield de la Beauce permet souvent des vues vers la ZIP sur certains points du périmètre de protection, ainsi que des vues conjointes dans ou hors du périmètre. A l'échelle de l'AEE, ces vues restent généralement anecdotiques ou faibles dans le champ de vision.

Parmi les 32 MH de l'AEE, six monuments présentent une sensibilité faible vis-à-vis de la zone projet. Treize présentent des sensibilités négligeables. Les autres présentent des sensibilités nulles.

Description des éléments patrimoniaux présentant des enjeux à minima modérés et des sensibilités faibles à minima

L'ensemble des monuments historiques est listé et décrit dans le tableau suivant. Néanmoins dans ce chapitre, nous décrivons plus précisément les éléments présentant des enjeux à minima modérés et des sensibilités faibles à minima.

Dolmen de Tillay-le-Péneux : il est la propriété d'une personne privée et est classé depuis 1979. Situé au milieu d'un champ, il est peu facilement visitable. **L'enjeu est modéré**. Une haie dense empêche les vues vers la ZIP depuis le mégalithe qui est peu accessible. Une vue conjointe est possible en hiver (absence de cultures) depuis la D 118. **La sensibilité est jugée faible**.



Photographie 15 : Vue depuis le hameau en point haut au-dessus du Dolmen

Château de Goury à Loigny-la-Bataille : Ce château du 17^{ème} siècle est classé depuis 1964. Il comporte un corps de bâtiment principal avec pavillon central et une douve sèche, et flanqué de tourelles bâties. La cour est entourée de murs et limitée au sud par des douves sèches s'arrêtant sur des tourelles. Il n'est pas visitable mais sert d'hébergement touristique. **L'enjeu est modéré**. La ZIP est visible depuis l'entrée du château, à bonne distance. **La sensibilité est jugée faible**.



Photographie 16 : Vue depuis l'entrée du château de Goury

Château de Chevilly à Chevilly : sa chapelle est classée en 1965, le château et le domaine avec ses alignements d'arbres créant des perspectives rayonnantes autour du domaine sont inscrites en 1965 et 1967. **L'enjeu est modéré.** L'ensemble est ceinturé par un parc densément arboré. Seule la lisière nord-est permet des vues vers la ZIP. La ZIP ne se situe pas dans une perspective des axes créés dans le parc. **La sensibilité est jugée faible.**



Photographie 17 : Allée centrale vers le château de Chevilly



Photographie 18 : Vue depuis le croisement des allées

Inventaire des monuments historiques - Aire d'étude éloignée

N°	Départ.	Commune	Nom	Description	Situation	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
8	45	Artenay	Ancienne prison	Prison construite au début du 19e siècle	En raison de la densité bâtie du village et de la distance, aucune vue vers la ZIP ou de vue conjointe n'est possible depuis les abords du monument et sur son périmètre de protection.	inscrit	Faible	Nulle	7,1
9	45	Artenay	Moulin à vent des Muets	Tour circulaire en pierre couverte d'une toiture en ardoise	En raison des bâtiments et de la végétation entourant le moulin, aucune vue vers la zip n'est possible depuis le moulin. Une vue conjointe avec la ZIP depuis le périmètre de protection est possible depuis la D 5, mais très limitée.	inscrit	Faible	Faible	7,4
10	45	Outarville	Eglise Saint-Aignan	Eglise du 12e, 13e et 17e siècle	En raison de la densité bâtie du village et de la distance, aucune vue vers la ZIP ou de vue conjointe n'est possible depuis les abords du monument et sur son périmètre de protection.	inscrit	Faible	Nulle	7,7
11	28	Le Puiset	Eglise Saint-Etienne et Sainte-Madeleine	Eglise du 13e, 15e et 17e siècle	En raison de la densité bâtie du village et de la distance, aucune vue vers la ZIP n'est possible depuis les abords du monument et sur son périmètre de protection. Une vue conjointe est peut-être possible depuis le belvédère du château voisin.	classé	Modéré	Négligeable	8,4
12	28	Allaines-Mervilliers	Ancienne église	église du 12e siècle, détruite mais subsiste le tympan et le piédroit de la porte, intégrés dans les murs d'une grange	En raison de la densité bâtie du village et de la distance, aucune vue vers la ZIP n'est possible depuis les abords du monument.	classé	Modéré	Nulle	8,9
13	45	Saint-Lyé-la-Forêt	Château de la Mothe	Château du 16e et 17e siècle ; cour, douves, élévation et toiture	Le château est au sud d'un parc arboré qui bloque les vues vers la ZIP. Une vue conjointe est possible depuis la D 106, dans le périmètre du monument, à l'extérieur du parc.	inscrit	Faible	Faible	9,7
14	45	Neuville-aux-Bois	Eglise Saint-Symphorien	Eglise gothique du 13e et 15e siècle	En raison de la densité bâtie du village et de la distance, aucune vue vers la ZIP ou de vue conjointe n'est possible depuis les abords du monument et sur son périmètre de protection.	inscrit	Faible	Nulle	10,6
15	28	Tillay-le-Péneux	Tumulus mégalithique de Menainville	Mégalithe et dolmen du Néolithique	Une haie dense empêche les vues vers la ZIP depuis le mégalithe qui est peu accessible. Une vue conjointe est possible en hiver (absence de cultures) depuis la D 118.	inscrit	Faible	Négligeable	10,7
16	45	Greneville-en-Beauce	Eglise de Greneville	Eglise à nef unique du 12e, 13e et 15e siècle	En raison de la densité bâtie du village et de la distance, aucune vue vers la ZIP n'est possible depuis les abords du monument. On note une vue conjointe de faible ampleur sur son périmètre de protection (D 834).	inscrit	Faible	Faible	11,4
17	45	Bougy-lez-Neuville	Motte féodale dénommée la Butte Noire	Edifice fortifié du Moyen-âge	Seule une vue conjointe de faible ampleur est possible depuis le Chemin du Jarry, lorsque le temps est clair et que les cultures ne masquent pas la vue.	inscrit	Faible	Négligeable	11,5
18	28	Tillay-le-Péneux	Dolmen	Dolmen du Néolithique et Chalcolithique	Une vue conjointe permettant d'apercevoir la ZIP est possible depuis le chemin à plus de 200 m du Dolmen.	classé	Modéré	Faible	11,6
19	45	Bougy-lez-Neuville	Eglise Saint-Sulpice	Porche du 16e siècle	En raison de la densité bâtie du village et de la distance, aucune vue vers la ZIP n'est possible depuis les abords du monument. On note une vue non conjointe de faible ampleur sur son périmètre de protection (D 297).	inscrit	Faible	Négligeable	11,7
20	45	Greneville-en-Beauce	Eglise Saint-Felix de Guignonville	Clocher de l'église (13e siècle)	En raison de la densité bâtie du village et de la distance, aucune vue vers la ZIP n'est possible depuis les abords du monument. On note une vue de faible ampleur (par temps clair et sans cultures) sur son périmètre de protection (D 297) sans vue conjointe.	inscrit	Faible	Négligeable	11,9
21/22	28	Loigny-la-Bataille	Château de Goury	Château construit au 17e siècle ; Façades et toitures classées ; pavillons, cour et douves inscrits	La ZIP est visible depuis l'entrée du château, à bonne distance.	classé/inscrit	Modéré	Faible	12,2
23	45	Andonville	Dolmen dit La Pierre Clouée ou Koraire	Dolmen du Néolithique et Chalcolithique	Une vue conjointe permettant à peine d'apercevoir la ZIP est possible depuis la route à proximité du Dolmen.	classé	Modéré	Négligeable	12,3
24/25	45	Chevilly	Château	Château du 2e quart du 18e siècle ; chapelle classée ; allée, parc, jardin d'agrément, cour, communs, élévation et toiture inscrits	L'ensemble est ceinturé par un parc densément arboré. Seule la lisière nord-est permet des vues vers la ZIP. La ZIP ne se situe pas dans une perspective des axes créés dans le parc.	classé/inscrit	Modéré	Faible	13,3
26	28	Tillay-le-Péneux	Château de Villeprévost	Château du 16e, 17e et 18e siècle ; façades, toitures, pigeonnier et jardin	L'ensemble est ceinturé par un parc densément arboré. Des vues lointaines vers la ZIP sont possibles, mais pas de vue conjointe avec les bâtiments.	inscrit	Faible	Négligeable	13,5
27	28	Loigny-la-Bataille	Eglise Saint-Lucain	Edifice bâti en commémoration des combats de Loigny-la-Bataille à la fin du 19e siècle ; Choeur et crypte ossuaire classés ; église inscrite	En raison de la densité bâtie du village et de la distance, aucune vue vers la ZIP n'est possible depuis les abords du monument. De très partielles et lointaines sont possibles depuis le périmètre de protection.	classé/inscrit	Modéré	Négligeable	14,9
28	45	Chilleurs-aux-Bois	Eglise Saint-Pierre	Eglise du 13e et 15e siècle	En raison de la densité bâtie du village et de la distance, aucune vue vers la ZIP n'est possible depuis le monument et ses abords.	inscrit	Faible	Nulle	15,0
29	28	Fresnay-L'Evêque	Ferme de la Recette	Edifice agricole du 11e et 15e siècle	En raison de la densité bâtie du village et de la distance, aucune vue vers la ZIP n'est possible depuis les abords du monument. Des vues lointaines et anecdotiques sont possibles depuis le périmètre de protection mais sans vue conjointe.	inscrit	Faible	Nulle	15,2
30	45	Pithiviers-le-Vieil	Ancien château de Montguignard	Caves d'un ancien château du 13e siècle	L'ensemble est ceinturé par un parc densément arboré. Les caves ne sont pas visibles de l'extérieur. Pas de vues vers la ZIP depuis le périmètre de protection.	inscrit	Faible	Nulle	15,8
31	28	Germignonville	Château de Cambray	Château construit entre 1655 et 1663 et agrandi au 18e siècle et 19e siècle	L'ensemble est ceinturé par un parc densément arboré. Des vues lointaines vers la ZIP sont possibles, mais pas de vue conjointe avec les bâtiments.	inscrit	Faible	Négligeable	16,4

Inventaire des monuments historiques - Aire d'étude éloignée

N°	Départ.	Commune	Nom	Description	Situation	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
32	45	Escrennes	Eglise Saint-Lubin	Eglise à deux nefs du 11e, 12e et 13e siècle	En raison de la densité bâtie du village et de la distance, aucune vue vers la ZIP n'est possible depuis les abords du monument. Des vues lointaines et anecdotiques sont possibles depuis le périmètre de protection.	inscrit	Faible	Négligeable	16,6
33	45	Guigneville	Eglise Saint-Hilaire	Eglise à deux nefs du 12e, 13e, 15e et 16e siècle	En raison de la densité bâtie du village et de la distance, aucune vue vers la ZIP n'est possible depuis les abords du monument. Des vues lointaines et anecdotiques sont possibles depuis le périmètre de protection.	inscrit	Faible	Négligeable	16,8
34/35/37	28	Terminiers	Château de Villepion	Château du 15e, 16e et 17e siècle ; façades, toitures et douves	Les bâtiments annexes empêchent les vues depuis les éléments protégés. Des vues lointaines et anecdotiques sont possibles depuis le périmètre de protection mais sans vue conjointe.	inscrit	Faible	Négligeable	17,0
36	45	Mareaux-aux-Bois	Eglise Saint-Georges	Eglise du 11e siècle remaniée aux 15e et 18e siècles ; clocher classé et église inscrite	En raison de la densité bâtie du village et de la distance, aucune vue vers la ZIP n'est possible depuis les abords du monument. Des vues lointaines et anecdotiques sont possibles depuis le périmètre de protection mais sans vue conjointe.	classé/inscrit	Modéré	Négligeable	17,1
38/39	45	Chilleurs-aux-Bois	Château de Chameroles	Château du 1er quart du 16e siècle ; terrain et miroir d'eau inscrits ; façades, toitures, puits et fossés classés	Un boisement borde le château du côté de la ZIP et bloque toutes les vues vers cette dernière.	classé/inscrit	Modéré	Nulle	17,4
<i>Monuments historiques au-delà de l'Aire d'Etude Eloignée</i>									
40	45	Pithiviers	Eglise Saint-Salomon et Saint-Grégoire	Eglise construite à la jonction des XIe et XIIe siècles. Tour-clocher classée	Une vue très lointaine et anecdotique est possible depuis la D123, permettant de voir le clocher à plus de 2km et de percevoir avec beaucoup de difficulté l'extrémité haute de la ZIP.	classé	Fort	Négligeable à nulle	21,5
41	45	Yèvre-la-Ville	Château d'Yèvre-le-Châtel	Château du 1er quart du 13e siècle	Une vue très lointaine et anecdotique est possible depuis le chemin de ronde du Château. Au sol, la distance et les premiers plans empêchent toute vue vers la ZIP.	classé	Fort	Négligeable à nulle	27,3

Tableau 3 : Inventaire des éléments patrimoniaux de l'AEE.

3.2.2.2 Les sites protégés inscrits ou classés

Les sites classés et inscrits sont des espaces ou des formations naturelles remarquables dont le caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) et la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...). Comme pour les monuments historiques, la loi sur la protection des sites prévoit deux niveaux de protection, l'inscription et le classement (loi du 2 mai 1930, codifiée dans les articles L. 341-1 à 22 du code de l'environnement français lors de sa création par l'ordonnance du 18 septembre 2000). La mise en œuvre de cette législation relève de la responsabilité de l'Etat, et fait partie des missions du ministre de l'écologie. Le classement ou l'inscription justifient un suivi qualitatif, et notamment une autorisation préalable pour tout travaux susceptible de modifier l'état ou l'apparence du territoire protégé.

Trois sites protégés, deux inscrits et un classé, ont été recensés dans l'aire d'étude globale, ils sont tous les trois dans l'aire d'étude éloignée, et sont localisés sur la carte ci-contre. Il s'agit de propriétés attenantes à un château, existant ou en ruine.

Un site présente une sensibilité faible, un autre une sensibilité négligeable, et le dernier une sensibilité nulle.

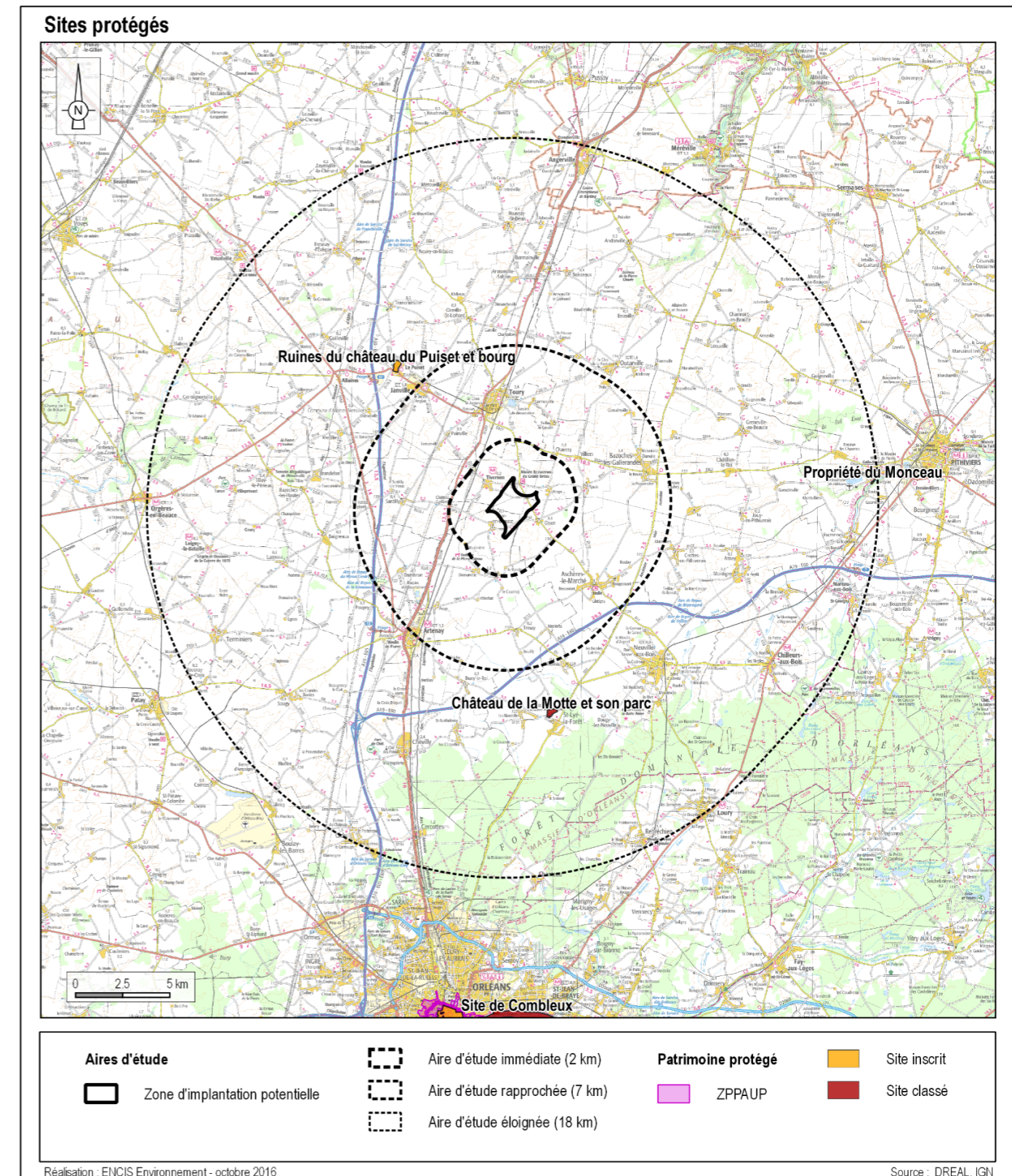
Description des sites patrimoniaux présentant des enjeux modérés ou forts

L'ensemble des sites protégés est listé et décrit dans le tableau suivant. Néanmoins dans ce chapitre, nous décrivons plus précisément les éléments présentant des enjeux modérés ou forts.

Le château de la Motte et son parc, à Saint-Lyé-la-Forêt : ce site classé est situé à 9,3 km au sud de la ZIP. Il rassemble le château du 16^{ème} et 17^{ème} siècle et son parc, densément arboré. Cependant, l'openfield environnant ne peut pas bloquer les vues en direction de la ZIP depuis la lisière du parc, notamment depuis la route D 106. **La sensibilité est faible.**



Photographie 19 : Vue vers la ZIP depuis la bordure du parc



Carte 12 : Sites protégés de l'aire d'étude

3.2.2.3 Les ZPPAUP et AVAP

Une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP ou AMVAP) est une servitude d'utilité publique ayant pour objet de « promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces ». Les AVAP ont été instituées par la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 en remplacement des zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP).

Une AVAP peut être établie par l'assemblée délibérante d'une commune, de plusieurs ou d'un établissement public de coopération intercommunale s'il est compétent en matière d'urbanisme. On ne recense aucune AVAP dans l'aire d'étude éloignée.

3.2.2.4 Les sites UNESCO

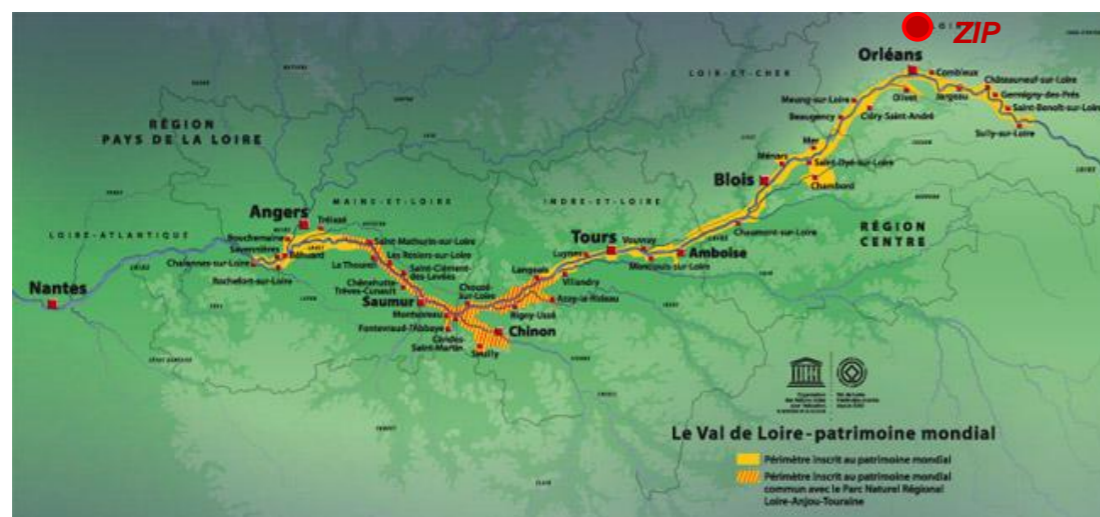
Un site UNESCO est un ensemble de biens présentant une valeur universelle exceptionnelle justifiant ainsi leur inscription sur une liste établie par le comité du patrimoine mondial de l'organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). En tant que patrimoine mondial, ou patrimoine de l'humanité classé par l'UNESCO ces éléments/sites possèdent une protection particulièrement élevée.

Un site classé au patrimoine de l'UNESCO a été inventorié bien qu'il soit en dehors l'aire d'étude éloignée (à plus de 22 km de la ZIP). Il s'agit du **Val de Loire**. Le Val de Loire est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis le 30 novembre 2000.

L'inscription concerne spécifiquement le Val de Loire et le périmètre situé en général entre les deux coteaux le bordant de Sully-sur-Loire (45) à Chalonnes-sur-Loire (49) sur une longueur de 280 km et près de 800 km².

En raison d'un fort degré de reconnaissance et d'une grande fréquentation pour sa qualité paysagère et patrimoniale, **ce site présente un enjeu fort.**

L'éloignement ainsi que la présence de la forêt d'Orléans entre la vallée et la ZIP empêchent toute vue vers celle-ci. **La sensibilité vis-à-vis d'un projet dans la ZIP est nulle.**



Carte 13 : Site UNESCO du Val de Loire

Inventaire des sites protégés : sites inscrits/classés, ZPPAUP/AVAP, Patrimoine de l'UNESCO - Aire d'étude éloignée									
N°	Départ.	Commune	Nom	Description	Situation	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à la ZIP
1	28	Le Puiset	Ruines du château du Puiset et bourg	Eglise du 13e, 15e et 17e siècle	En raison de la densité bâtie du village et de la distance, aucune vue vers la ZIP n'est possible depuis les abords du monument et sur son périmètre de protection. Une vue conjointe est peut-être possible depuis le belvédère du château voisin.	Site inscrit	Faible	Négligeable	8,1
2	45	Saint-Lyé-la-Forêt	Château de la Motte et son parc	Château et son parc	Le château est au sud d'un parc arboré qui bloque les vues vers la ZIP. Une vue conjointe est possible depuis la D 106, dans le périmètre du monument, à l'extérieur du parc.	Site classé	Modéré	Faible	9,3
3	45	Pithiviers-le-Vieil	Propriété du Monceau	Cette propriété se trouve sur la commune de Pithiviers-le-Vieil au nord de l'Œuf, la prairie est bordée de platanes et peupliers.	Le parc est encaissé dans la vallée de l'Œuf et ne permet pas de vues vers la ZIP.	Site inscrit	Faible	Nulle	17,7
<i>Sites protégés au-delà de l'Aire d'Etude Eloignée</i>									
4	45	De Sully-sur-Loire (45) à Chalonnes-sur-Loire (49)	Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes	Le périmètre du Val de Loire est situé le long de la Loire, sur une longueur de 280 km et près de 800 km².	Le relief de la vallée de la Loire et la distance empêchent toute vue vers la ZIP et toute vue conjointe.	UNESCO	Fort	Nulle	> 22

Tableau 4 : Inventaire des sites inscrits/classés/ZPPAUP/AVAP/UNESCO de l'AEE

3.2.3 Le contexte touristique

Activité en lien direct avec les paysages et le patrimoine, le tourisme et l'usage récréatif des lieux doit être étudié afin de comprendre et de lister les lieux et espaces qui bénéficient d'une plus grande fréquentation. Cet inventaire doit être fait à double titre :

Cet inventaire doit être fait à double titre :

- Dans un premier temps, pour déterminer les perceptions sociales et l'attraction des lieux déjà reconnus par une protection et un inventaire (monument historique, patrimoine UNESCO, site emblématique, etc)
- et pour inventorier des lieux qui, même s'ils ne bénéficient pas de protection ou de reconnaissance spécifique, sont attractifs pour des observateurs potentiels du paysage.

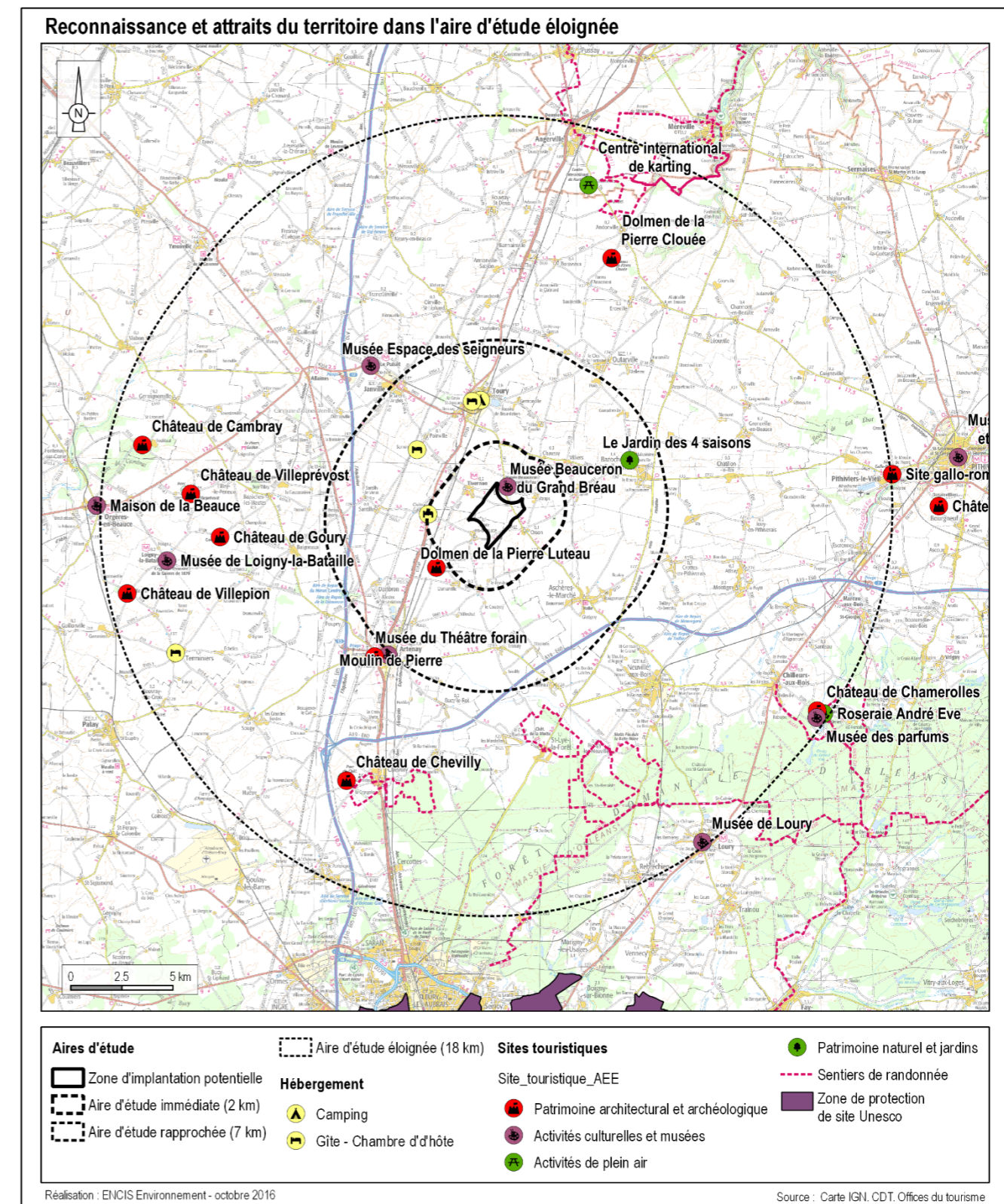
Cet inventaire permet de retrouver, en plus du patrimoine répertorié et protégé qui attire de nombreux touristes, différents sites et circuits touristiques dans l'aire d'étude.

3.2.3.1 Description générale

D'après le Comité Régional du Tourisme Centre - Val de Loire, il s'agit de la 14ème région française en termes de capacité d'accueil touristique avec près de 515 000 lits touristiques. Les touristes viennent en premier lieu visiter les châteaux ou monuments situés principalement dans la vallée de la Loire.

Le Loiret, situé à 100 km au sud de Paris, propose de nombreux sites touristiques. Nous pouvons citer par exemple le château de Beaugency et de Sully-sur-Loire, les villes de Montargis et de Gien, ou encore la basilique Notre-Dame-de-Cléry. Le Loiret est situé sur le Val de Loire, classé par l'Unesco au patrimoine mondial de l'Humanité. De nombreux sites naturels couvrent le département : forêt d'Orléans, Sologne, vallons du Gâtinais, la Loire et ses canaux. De nombreux parcs, arboretum et jardins sont ouverts à la visite dans le Loiret, et sont riches de collections botaniques majeures : Arboretum national des Barres, Parc floral de la Source à Orléans, les jardins de la Javalière à Montbarrois... On note également la présence de la voie d'essai de l'aérotrain, ligne expérimentale construite en 1968 entre Saran et Ruan. Enfin, le département propose de nombreuses activités culturelles et de loisirs, au travers de ses musées, ses fêtes et festivals (fêtes de Jeanne d'Arc à Orléans par exemple) et de nombreuses activités : la Loire à vélo, golf, tourisme fluvial, randonnées, équitation, etc.

Parmi les sites touristiques de l'AEE, aucun ne présente de sensibilité forte ou modérée vis-à-vis de la zone projet. Trois présentent des sensibilités faibles, avec des panoramas lointains visibles depuis leurs abords. Quatre présentent des sensibilités négligeables, c'est-à-dire que des visibilité ponctuelles, lointaines et partielles sont possibles à la marge des sites.



Carte 14 : Carte des attraits du territoire de l'aire d'étude éloignée

3.2.3.2 Description des sites touristiques les plus importants et les plus sensibles

L'ensemble des sites touristiques est listé et décrit dans les tableaux pages suivantes. Néanmoins, dans ce chapitre, nous décrivons plus précisément les éléments présentant des enjeux à minima modérés ou les éléments à sensibilité à minima faible.

Le Moulin des Muets à Artenay est inscrit aux monuments historiques (cf. 3.2.2.1). **Son enjeu est faible et sa sensibilité est faible.**

Le château de Goury à Loigny-la-Bataille est classé et inscrit aux monuments historiques (cf. 3.2.2.1). **Son enjeu est modéré et sa sensibilité est faible.**

Le château de Chevilly à Chevilly est classé et inscrit aux monuments historiques (cf. 3.2.2.1). **Son enjeu est modéré et sa sensibilité est faible.**

Le château de Chamerolles à Chilleurs-aux-Bois est classé et inscrit aux monuments historiques (cf. 3.2.2.1). **Son enjeu est modéré et sa sensibilité est nulle.**

La forteresse de Yèvres (en dehors de l'AEE) est classée aux monuments historiques (cf. 3.2.2.1). **Son enjeu est fort et sa sensibilité est négligeable à nulle.**

Les chemins de randonnée présents sur le territoire de l'AEE permettent des vues éloignées vers la ZIP lorsqu'ils circulent hors de la forêt d'Orléans. **L'enjeu est faible et la sensibilité est jugée faible**



Photographie 22 : Le Château de Chevilly



Photographie 20 : Le moulin d'Artenay / Photographie 21 : Le Château de Goury

Inventaire des sites touristiques - Aire d'étude éloignée

N°	Départ.	Commune	Nom	Description	Situation	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
4	45	Artenay	Musée du théâtre forain	Visite du musée, spectacles et activités pour le jeune public	Les vues sont empêchées par le bâti depuis le musée et ses abords directs.	-	Faible	Nulle	7,1
5	45	Artenay	Moulin de Pierre (Moulin des Muets)	Moulin unique en Beauce, construit en 1849 et restauré dans les années 1970/1980 ; visites et démonstration	En raison des bâtiments et de la végétation entourant le moulin, aucune vue vers la zip n'est possible depuis le moulin. Une vue conjointe avec la ZIP depuis le périmètre de protection est possible depuis la D 5, mais très limitée.	inscrit MH	Faible	Faible	7,7
6	28	Janville	Musée Espace des seigneurs	Musée présentant des images, des écrits et des reconstitutions pédagogiques et ludiques sur le Moyen-âge	Les vues sont empêchées par le bâti depuis le musée et ses abords directs.	-	Faible	Nulle	8,4
7	28	Loigny-la-Bataille	Château de Goury	Visite libre des extérieurs en été, le château est privé et habité	La ZIP est visible depuis l'entrée du château, à bonne distance.	classé/inscrit MH	Modéré	Faible	12,2
8	45	Chevilly	Château de Chevilly	Visite du château du 18e siècle ainsi que de son parc	L'ensemble est ceinturé par un parc densément arboré. Seule la lisière nord-est permet des vues vers la ZIP. La ZIP ne se situe pas dans une perspective des axes créés dans le parc.	classé/inscrit MH	Modéré	Faible	13,3
9	28	Tillay-le-Péneux	Château de Villeprévost	Gentilhommière beauceronne du 18e siècle dans un parc à la française	L'ensemble est ceinturé par un parc densément arboré. Des vues lointaines vers la ZIP sont possibles, mais pas de vue conjointe avec les bâtiments.	inscrit MH	Faible	Négligeable	13,6
10	28	Loigny-la-Bataille	Musée de Loigny-la-Bataille	Musée consacré à la bataille de Loigny en 1870	Les vues sont empêchées par le bâti depuis le musée et ses abords directs.	-	Faible	Nulle	14,9
11	28	Viabon	Château de Cambrai	Château dont la partie la plus ancienne date du 15e siècle, entouré d'un parc à la française	L'ensemble est ceinturé par un parc densément arboré. Des vues lointaines vers la ZIP sont possibles, mais pas de vue conjointe avec les bâtiments.	inscrit MH	Faible	Négligeable	16,4
12	28	Terminiers	Château de Villepion	Château édifié au 17e siècle, situé sur la Route du Blé, ouvert en période estivale	Les bâtiments annexes empêchent les vues depuis les éléments protégés. Des vues lointaines et anecdotiques sont possibles depuis le périmètre de protection mais sans vue conjointe.	inscrit MH	Faible	Négligeable	17,1
13	45	Chilleurs-aux-Bois	Château de Chameroles	Château de la Renaissance construit à l'emplacement d'une ancienne forteresse médiévale	Un boisement borde le château du côté de la ZIP et bloque toutes les vues vers cette dernière.	classé/inscrit MH	Modéré	Nulle	17,4
14	45	Chilleurs-aux-Bois	Musée des parfums	La Promenade des Parfums permet de traverser des intérieurs aménagés et meublés du XVIe siècle au XVIIIe siècle retraçant l'usage du parfum dans la société.	Les vues sont empêchées par le bâti depuis le musée et ses abords directs.	-	Faible	Nulle	17,6
15	45	Chilleurs-aux-Bois	Roseraie André Eve	roseraie, production de roses anciennes et nouvelles	Les vues sont empêchées par le bâti et la distance.	-	Faible	Nulle	17,7
16	45	Loury	Musée de Loury	Le musée de Loury présente les vieux métiers du bois et de la forêt, l'habitat traditionnel, les légendes et l'imaginaire populaire d'autrefois	Les vues sont empêchées par le bâti depuis le musée et ses abords directs.	-	Faible	Nulle	17,8
17	45	Pithiviers-le-Vieil	Site gallo-romain	Fleuron de la culture gallo-romaine avec son sanctuaire composé de huit temples ou fana de type indigène, ce lieu était fréquenté depuis l'Antiquité à cause de ses sources curatives du vallon de Segray	Les vues sont limitées par le bâti et la distance.	-	Faible	Négligeable	18,1

Inventaire des sites touristiques - Aire d'étude éloignée

N°	Départ.	Commune	Nom	Description	Situation	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
<i>Sites touristiques au-delà de l'Aire d'Etude Eloignée</i>									
28	Orgères-en-Beauce	Maison de la Beauce	exposition permanente et jeux interactifs sur les métiers de l'agriculture, la culture et l'utilisation du blé	Les vues sont empêchées par le bâti depuis le musée et ses abords directs.	-	Faible	Nulle	18,2	
45	Yèvre-la-Ville	Château d'Yèvre-le-Châtel	Château du 1er quart du 13e siècle	Une vue très lointaine et anecdotique est possible depuis le chemin de ronde du Château. Au sol, la distance et les premiers plans empêchent toute vue vers la ZIP.	classé	Fort	Négligeable à nulle	27,3	

Tableau 5 : Inventaire des sites touristiques de l'AEE

3.3 Les enjeux et sensibilités de l'aire rapprochée

L'échelle rapprochée est l'aire d'étude du projet de composition paysagère, le futur parc éolien s'y inscrira en globalité dans le paysage. Pour construire un projet cohérent, nous définirons préalablement les structures paysagères qui composent le territoire, les perceptions visuelles sensibles depuis les lieux de vie et les axes de circulation principaux et nous décrirons les éléments patrimoniaux, emblématiques et touristiques de cette espace.

L'aire d'étude rapprochée (AER) pertinente pour cette analyse est de 7 km autour de la ZIP.

3.3.1 L'analyse des structures paysagères

Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisation 2010) définit les structures paysagères comme telles : « *Les structures paysagères correspondent à des systèmes formés par des objets, éléments matériels du territoire considéré, les interrelations, matérielles ou immatérielles, qui les lient, et/ou leur perception par les populations. Ces structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage : il s'agit par exemple de la configuration du relief, des haies, des masses végétales, etc. Elles participent au premier chef à l'identification et la caractérisation d'un paysage.* ».

Le paysage beauceron est caractérisé par son **relief extrêmement doux** et par la quasi absence d'obstacles visuels, permettant une **large vue sur l'horizon**. En regardant ce paysage de plus près on découvre de nouveaux éléments. Tout d'abord les **lieux de vies créent des silhouettes** visibles d'assez loin. La végétation des jardins, qui protègent du vent, se superpose à la forme du bâti ainsi qu'aux bâtiments agricoles récents. Les silhouettes de **sucreries ou de silos** plus imposants sont autant de points de repères dans ce paysage. D'autres éléments rythment ces étendues par leur verticalité et leur organisation linéaire : les **lignes hautes tension et leurs pylônes**, les caténaires de la voie ferrée, et la structure en béton de **l'ancienne voie de l'aérotrain**. Ces linéaires sont orientés parallèlement, sur un axe nord sud et traversent le territoire, notamment dans sa partie ouest. Enfin les **nombreux parcs éoliens** servent aussi de point de repère et rythment cet horizon. Ils sont organisés en quinconce à l'ouest de la D 2020 en suivant globalement un axe nord-sud, tandis qu'à l'est ils sont organisés en ligne avec un espacement plus resserré, comme au parc de la Brière, orienté NNO/SSE.

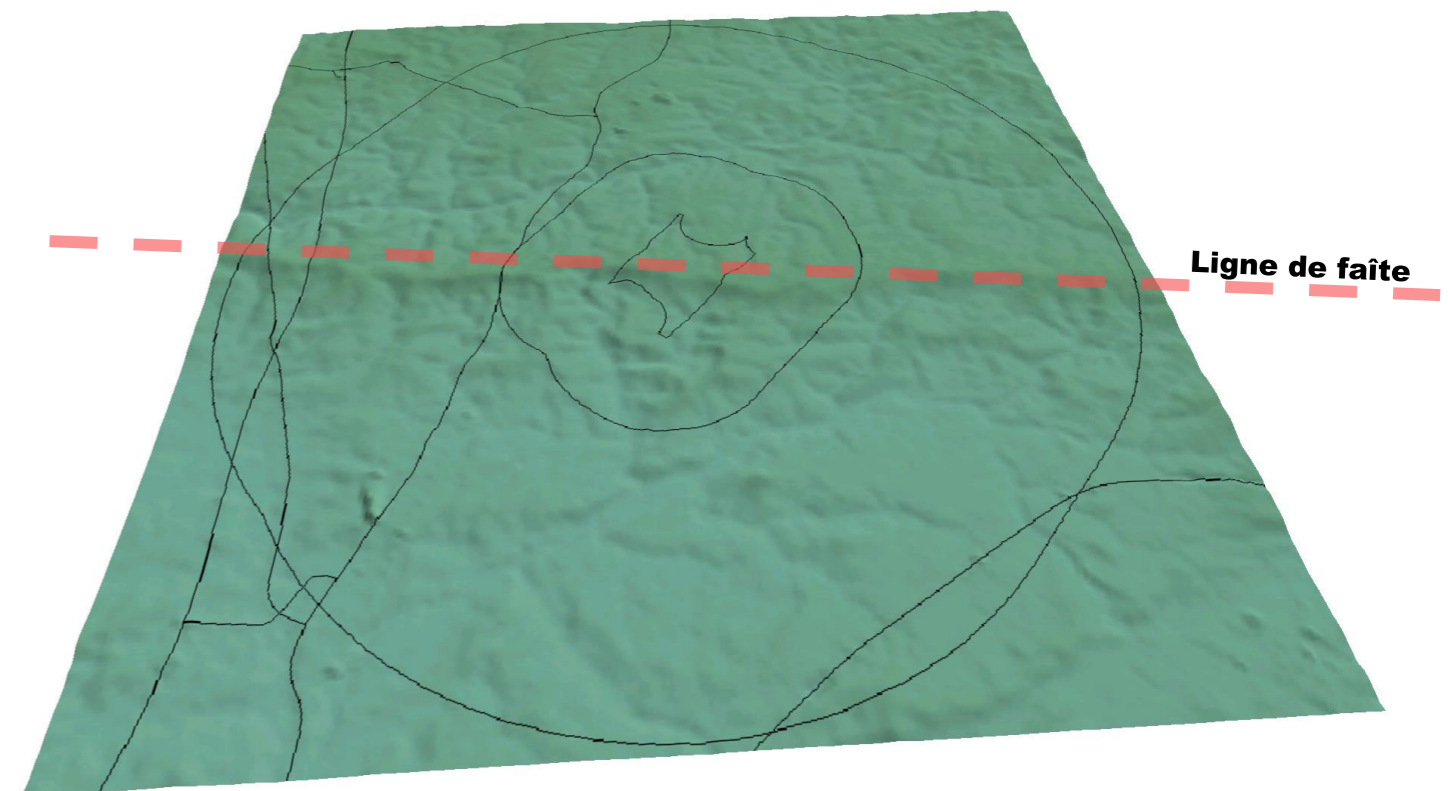
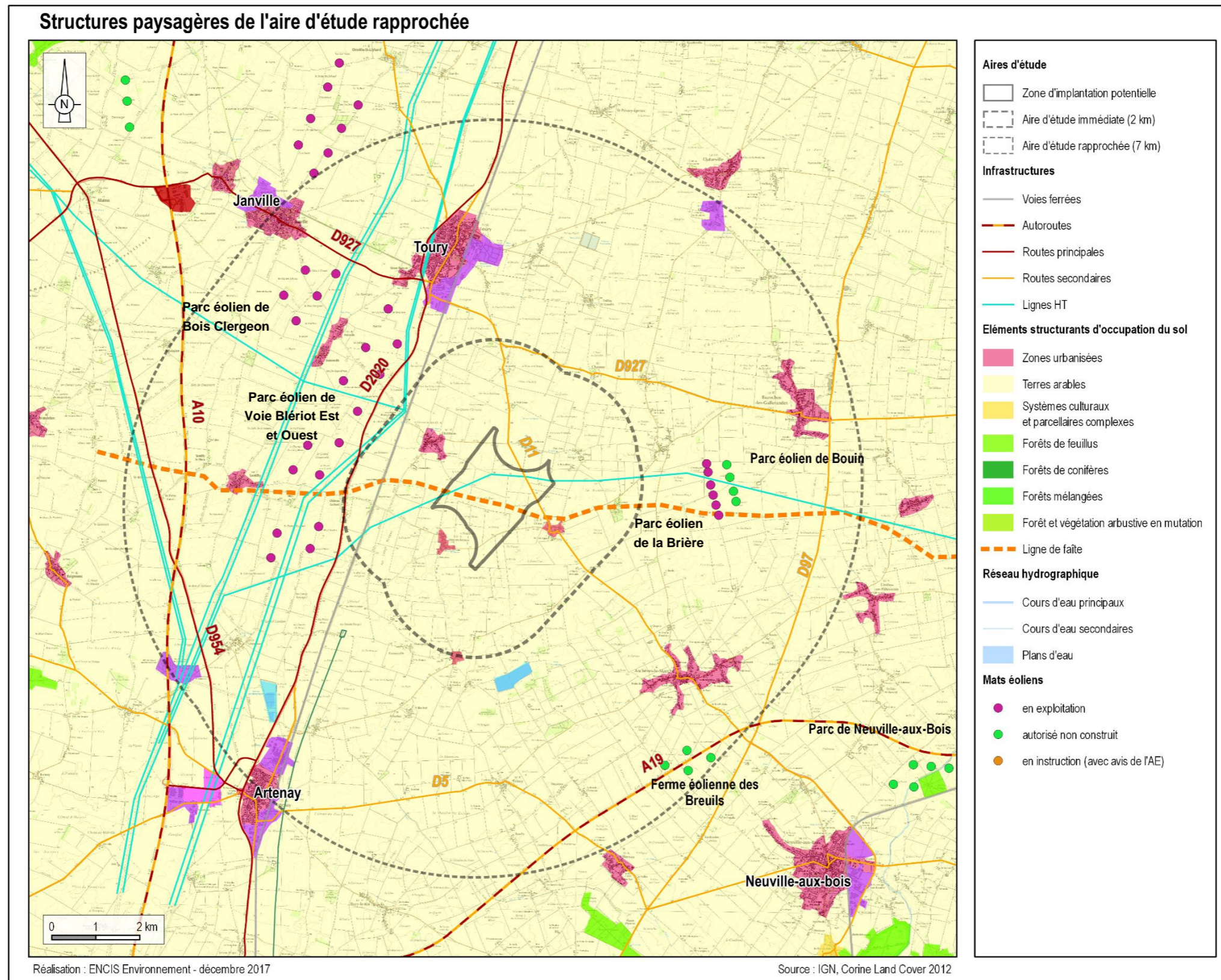


Figure 10 : Bloc présentant le relief et les routes de l'aire d'étude rapprochée

Pour des raisons de lisibilité de la coupe, le rapport altitude / distance a été augmenté. Par ailleurs, il faut aussi noter que cette modélisation du relief ne prend pas en compte les boisements et ne considère pas les haies ou éléments bâtis susceptibles de réduire les cônes de visibilité.



Carte 15 : Structures paysagères de l'aire rapprochée



Photographie 23 : Structures verticales marquant l'horizon : alignement d'arbres, pylônes électriques



Photographie 24 : Caténares de la voie ferrée et ancienne voie de l'aérotrain



Photographie 25 : L'extrémité nord de l'ancienne voie de l'aérotrain



Photographie 26 : Silhouettes des lieux de vies à l'horizon

3.3.2 Les perceptions visuelles de l'AER

Les perceptions visuelles varient selon les configurations du paysage, essentiellement en fonction du relief, de la trame végétale et de l'organisation bâtie.

A partir des relevés de terrain, des coupes topographiques et d'une modélisation de la zone d'influence visuelle (ZIV) d'éléments de grande hauteur dans la ZIP, nous proposons une analyse globale des perceptions visuelles du territoire à l'étude depuis :

- les lieux de vie principaux (>1000 habitants),
- et depuis les principaux axes de déplacements

3.3.2.1 Depuis les villages principaux et leurs routes d'accès

Les principaux villages de l'AER ont été déterminés à partir de la carte IGN et des visites de terrain. Les ouvertures visuelles potentielles vers la ZIP ont été répertoriées à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de relevés in situ.

Les enjeux et sensibilités visuelles depuis les principaux bourgs sont décrits ci-après.

Village de Toury (2717 hab. en 2013) : Le cœur du bourg est à 4,2 km au nord-ouest de la ZIP. Il s'étire selon un axe nord-sud le long de l'ancienne route nationale et de la voie ferrée. Le centre est relativement dense et les extensions pavillonnaires prolongent le village au nord-ouest. Une sucrerie est située à l'est du bourg et une zone commerciale est présente à l'entrée sud du bourg.

La densité de l'urbanisation, associée au relief aplani, laisse peu d'échappées visuelles possibles. Des vues lointaines en direction de la ZIP sont possibles depuis la zone commerciale au sud-est du bourg. D'autres parcs éoliens sont visibles depuis ces points de vue. **Les sensibilités visuelles de la ville vis-à-vis de la ZIP sont modérées à faibles.**



Photographie 27 : Vue depuis l'entrée nord de Toury.

Village d'Artenay (1827 hab. en 2013) : Le cœur du bourg est à 7 km au sud-ouest de la ZIP. Il s'étire selon un axe nord-sud le long de l'ancienne route nationale et de la voie ferrée. Le centre est relativement dense et les extensions pavillonnaires prolongent le village à l'ouest. Une sucrerie est située au nord du

bourg et une zone commerciale est présente à l'entrée ouest du bourg.

La densité de l'urbanisation, associée au relief aplani, laisse peu d'échappées visuelles possibles. Des vues lointaines en direction de la ZIP sont possibles depuis la sucrerie au nord du bourg. **Les sensibilités visuelles de la ville vis-à-vis de la ZIP demeurent faibles.**



Photographie 28 : Vue depuis la zone commerciale d'Artenay.

Village de Janville (1819 hab. en 2013) : Le cœur du bourg est à 6,8 km au nord-ouest de la ZIP. À l'est, le centre est relativement dense et à l'ouest se situent les extensions pavillonnaires et une zone d'activité. La densité de l'urbanisation, associée au relief aplani, laisse peu d'échappées visuelles possibles. Des vues lointaines en direction de la ZIP sont possibles depuis le sud-est du bourg. D'autres parcs éoliens sont visibles depuis ces points de vue. **Les sensibilités visuelles de la ville vis-à-vis de la ZIP demeurent faibles.**



Photographie 29 : Vue depuis la sortie sud-est de Janville.

Village de Aschères-le-Marché (1166 hab. en 2013) : Le cœur du bourg est à 5,3 km au sud-est de la ZIP. Le centre est relativement dense, organisé autour de la halle du marché, de l'église et de la mairie. Des extensions pavillonnaires sont construites le long des routes rayonnantes. La densité du bâti et des jardins, associée au relief aplani, laisse peu d'échappées visuelles possibles. Des vues lointaines en direction de la ZIP sont possibles notamment depuis les abords du cimetière et depuis la sortie nord-ouest du bourg. **Les sensibilités visuelles de la ville vis-à-vis de la ZIP demeurent faibles.**

Village de Bazoches-les-Gallerandes (1486 hab. en 2013) : Le cœur du bourg est à 5,8 km à l'est de la ZIP. Le bourg s'étire le long de la D 310 selon un axe nord-sud. La densité de l'urbanisation, associée au relief aplani, laisse peu d'échappées visuelles possibles. Des vues lointaines en direction de la ZIP sont possibles depuis la sortie ouest du bourg. D'autres parcs éoliens sont visibles depuis ces points de vue. **Les sensibilités visuelles de la ville vis-à-vis de la ZIP demeurent faibles.**



Photographie 30 : Vue depuis la sortie ouest de Bazoches-les-Gallerandes sur la D 927.

3.3.2.2 Depuis les voies de communications

Les principaux axes de circulation dans l'AER sont déterminés à partir de la carte IGN et du terrain. La carte ci-contre donne une idée des zones de perception possible depuis ces principaux axes de communication dans l'aire d'étude rapprochée. Cette carte a été réalisée à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain.

Les sensibilités visuelles depuis les principaux axes de communication sont décrites ci-après et sur la carte en page suivante.

Route D 2020 : l'ancienne nationale 20 relie Paris à Toulouse selon un axe nord-sud et passe à 2 km à l'ouest de la ZIP. Les vues vers celle-ci sont latérales et filtrées par les caténaires de la voie ferrée parallèle à la route.

La sensibilité visuelle est faible.



Photographie 31 : Vue depuis les abords de la D 2020.

Route D 954 : l'ancienne nationale 154 relie Artenay à Chartres selon un axe nord-sud et passe à 5,8

km à l'ouest de la ZIP. Les vues vers celle-ci sont latérales et relativement lointaines.

La sensibilité visuelle est faible.

Autoroute A 19 : l'autoroute A 19 relie l'A 10 à l'A 77 selon un axe est-ouest et passe à 6,3 km au sud de la ZIP. Les vues vers celle-ci sont latérales et relativement lointaines.

La sensibilité visuelle est faible.



Photographie 32 : Vue depuis un pont au-dessus de l'A 19, sur la D 11 au sud d'Aschères-le-Marché.

Autoroute A 10 : l'autoroute A 10 relie Bordeaux à Paris selon un axe nord-sud et passe à 5,8 km à l'ouest de la ZIP. Les vues vers celle-ci sont latérales et relativement lointaines.

La sensibilité visuelle est faible.

Route D 927 : elle relie Toury à Pithiviers selon un axe est-ouest et passe à 2 km au nord de la ZIP. Les vues vers celle-ci sont latérales.

La sensibilité visuelle est faible.

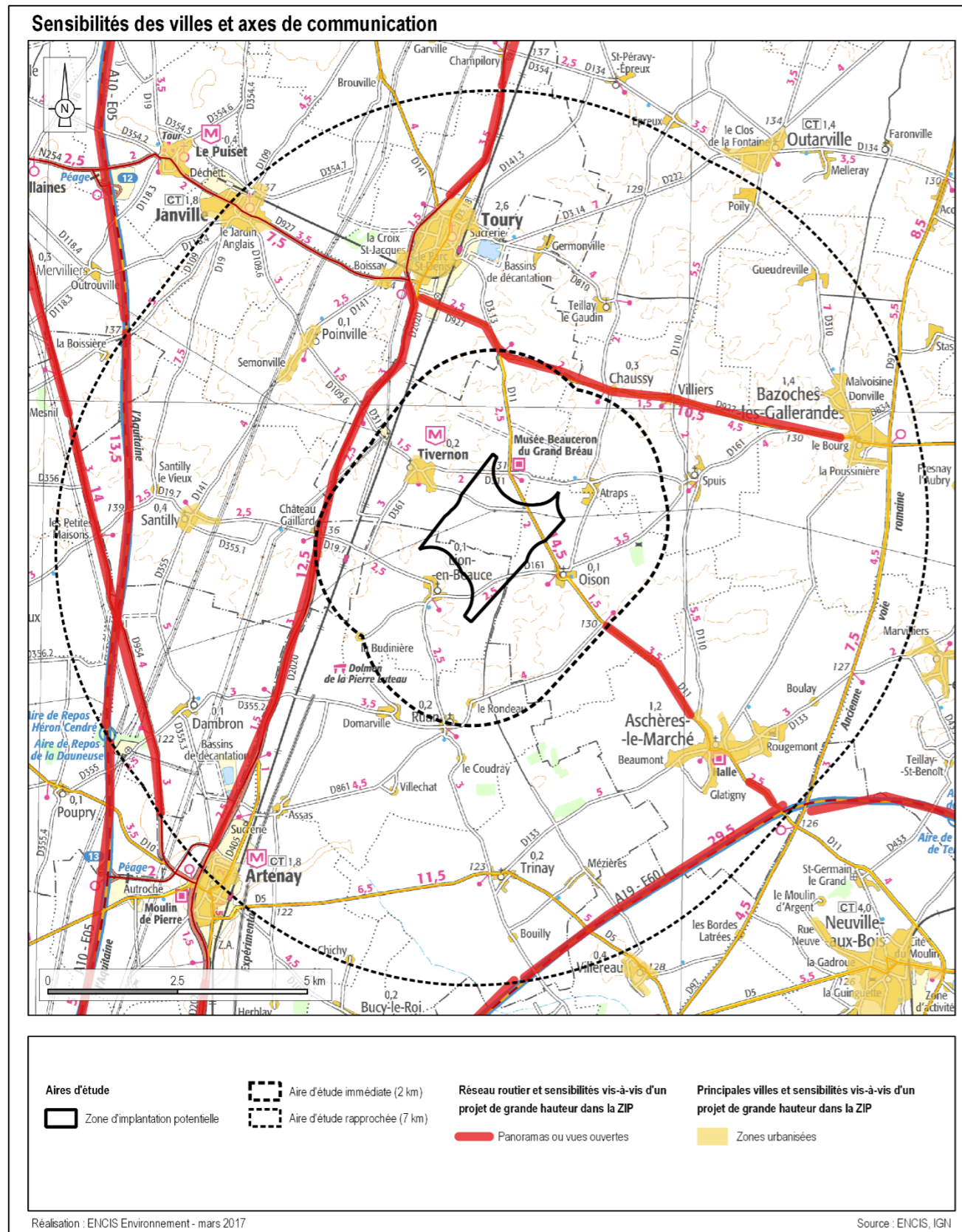
Route D 11 : elle relie Toury à Neuville-aux-Bois selon un axe nord-ouest / sud-est et passe par la ZIP. Les vues vers la ZIP sont dans l'axe de la route.

La sensibilité visuelle est modérée à faible.

Voie ferrée Orléans Paris

Cette ligne est fréquentée dans le cadre d'un trafic régional et national. Les vues vers la ZIP sont possibles latéralement.

La sensibilité visuelle est faible.



Carte 16 : Visibilités depuis les routes et les bourgs principaux de l'AER.

3.3.3 Les éléments patrimoniaux de l'AER

3.3.3.1 Monuments Historiques

L'aire d'étude rapprochée comprend six monuments historiques, deux classés et quatre inscrits. Leur localisation apparaît sur la carte ci-contre. Les monuments inventoriés sont des monuments religieux (église), une halle et un dolmen.

Vue générale des enjeux patrimoniaux de l'AER

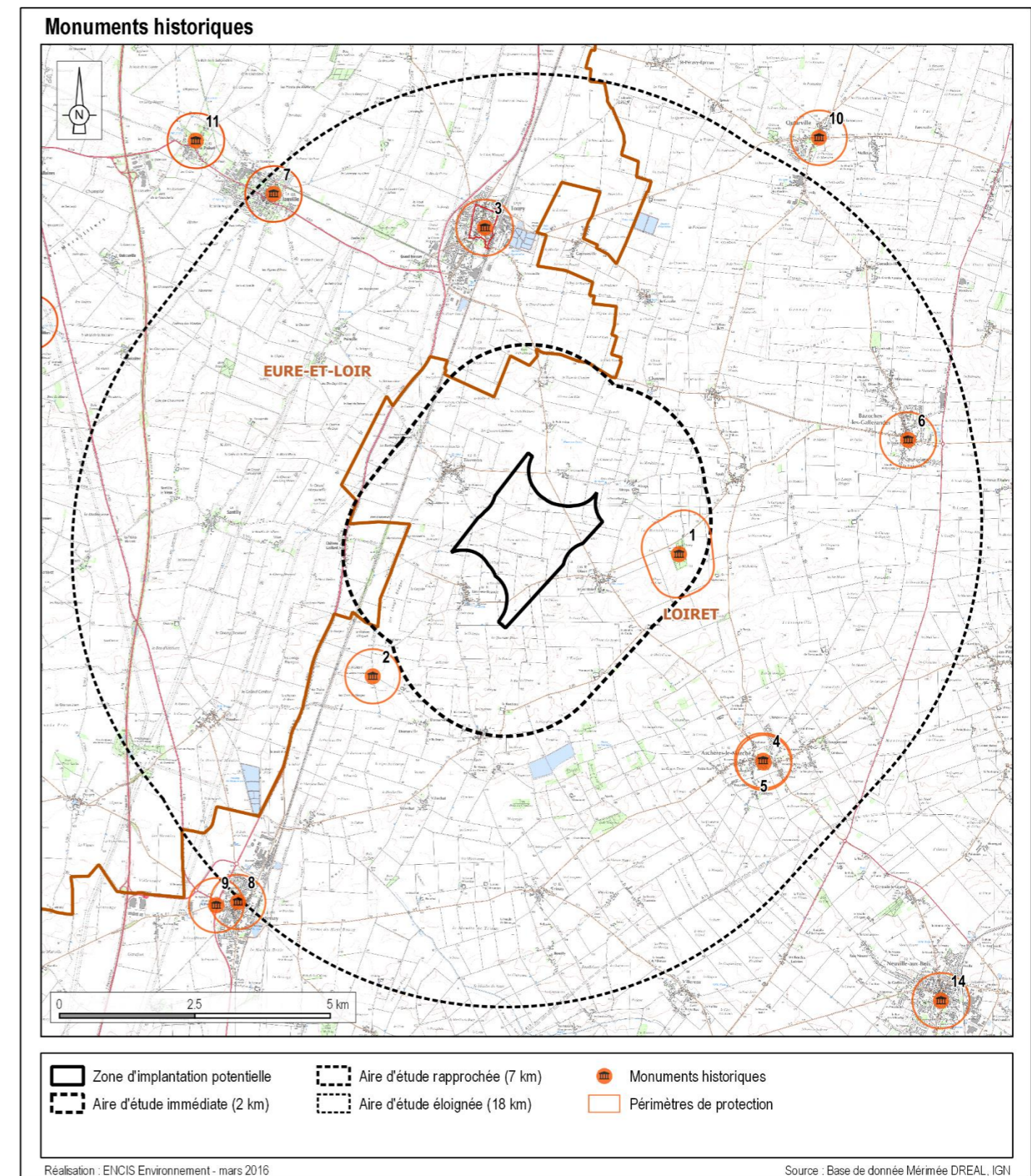
Les monuments historiques « isolés » dans l'openfield sont rares : il n'y a que le dolmen de la Pierre Luteau. Les autres sont englobés dans les villages au bâti relativement dense.

Parmi les 6 monuments historiques, 2 présentent un enjeu modéré et 4 un enjeu faible.

Vue générale des sensibilités patrimoniales de l'AER

La grande majorité des monuments historiques de l'AER ne présente que des relations visuelles limitées avec la ZIP (visibilité depuis les périmètres protégés, visibilité conjointe). Ils sont en effet nombreux à être situés au cœur de centre villes historiques, qui du fait d'un bâti dense, n'offrent aucune visibilité lointaine. Seules certains clochers pourraient être perçus conjointement à la ZIP, lorsque le recul le permet, et généralement hors du périmètre de protection.

Parmi les 6 MH de l'AER, un seul monument présente une sensibilité modérée vis-à-vis de la zone projet. Quatre autres présentent des sensibilités de covisibilité faibles.



Carte 17 : Localisation des monuments historiques de l'aire d'étude

Description des éléments patrimoniaux présentant des enjeux ou des sensibilités à minima modérés

L'ensemble des monuments historiques est listé et décrit dans le tableau suivant. Néanmoins dans ce chapitre, nous décrirons plus précisément les éléments présentant des enjeux ou des sensibilités à minima modérés.

Dolmen de la Pierre Luteau (n°2)

Ce dolmen émerge assez peu du sol et est peu visible depuis les routes. C'est cependant un des mégalithes les plus rares du secteur, datant du Néolithique. Il est inscrit depuis 1987. **L'enjeu est faible.** Au milieu de l'openfield, le dolmen permet une vue panoramique vers la ZIP à plus de 2,5 km. **La sensibilité est modérée.**



Photographie 33 : Vue panoramique vers la ZIP depuis les abords du dolmen.

Eglise Saint-Denis de Toury (n°3)

Cette église date du 12^{ème} et 13^{ème} siècle. Elle est classée depuis 1907. Une tour à étage s'élève au côté nord du cœur. Son porche caractéristique donne sur la rue principale du bourg. **L'enjeu est modéré.** En raison de la densité bâtie du village et de la distance, aucune vue vers la ZIP n'est possible depuis les abords du monument et sur son périmètre de protection. Cependant des vues conjointes de la silhouette du clocher et de la ZIP sont toutefois possibles depuis le nord du bourg au niveau du carrefour avec la D 2020, hors du périmètre de protection. **La sensibilité est faible.**



Photographie 34 : Vue conjointe entre la ZIP et le clocher de Toury.

Eglise Saint-Etienne de Janville (n°7)

La construction de cette église débute au 12^{ème} siècle. Elle est classée. **L'enjeu est modéré.** En raison de la densité bâtie du village et de la distance, aucune vue vers la ZIP n'est possible depuis les abords du monument, ni de vue conjointe du clocher et de la ZIP. Toutefois, sur son périmètre de protection, une vue limitée vers la ZIP est possible depuis la sortie sud-est du village sur la D 109.6. **La sensibilité est faible.**



Photographie 35 : Vue depuis la sortie sud-ouest de Janville.

Inventaire des monuments historiques - Aire d'étude rapprochée

N°	Départ.	Commune	Nom	Description	Situation	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à la ZIP
2	45	Ruan	Dolmen de la Pierre Luteau	Un des mégalithes les plus rares du secteur, datant du néolithique	Au milieu de l'openfield, le dolmen permet une vue panoramique vers la ZIP à plus de 2,5 km. Le site présente des signes de fréquentation limités.	inscrit	Faible	Modérée	2,5
3	28	Toury	Eglise Saint-Denis	Monument du 12e et 13e siècle	En raison de la densité bâtie du village et de la distance, aucune vue vers la ZIP n'est possible depuis les abords du monument et sur son périmètre de protection. Des vues conjointes de la silhouette du clocher et de la ZIP sont toutefois possibles depuis le nord du bourg au niveau du carrefour avec la D 2020, hors du périmètre de protection.	classé	Modéré	Faible	4,2
4	45	Aschères-le-Marché	Eglise Notre-Dame	Clocher et abside du 13e siècle, remaniés aux 15e et 16e siècle	En raison de la densité bâtie du village et de la distance, aucune vue vers la ZIP n'est possible depuis les abords du monument et sur son périmètre de protection. Des vues conjointes de la silhouette du clocher et de la ZIP sont toutefois possibles depuis le sud du bourg au niveau du pont au-dessus de l'A 19, hors du périmètre de protection.	inscrit	Faible	Faible	5,2
5	45	Aschères-le-Marché	Halle	Halle du 18e siècle	En raison de la densité bâtie du village et de la distance, aucune vue vers la ZIP n'est possible depuis les abords du monument ni de vue conjointe même hors de son périmètre de protection.	inscrit	Faible	Nulle	5,2
6	45	Bazoche-les-Gallerandes	Eglise Notre-Dame	Eglise du 13e, 15e et 16e siècle	En raison de la densité bâtie du village et de la distance, aucune vue vers la ZIP n'est possible depuis les abords du monument, ni de vue conjointe du clocher et de la ZIP. Toutefois, sur son périmètre de protection, une vue limitée vers la ZIP est possible depuis la sortie ouest du village sur la D 927.	inscrit	Faible	Faible	5,8
7	28	Janville	Eglise Saint-Etienne	Eglise du 12e, 15e, 16e et 17e siècle	En raison de la densité bâtie du village et de la distance, aucune vue vers la ZIP n'est possible depuis les abords du monument, ni de vue conjointe du clocher et de la ZIP. Toutefois, sur son périmètre de protection, une vue limitée vers la ZIP est possible depuis la sortie sud-est du village sur la D 109.6.	classé	Modéré	Faible	6,7

Tableau 6 : Inventaire des monuments historiques de l'AER



Photographie 36 : L'église de Bazoches-les-Gallerandes / Photographie 37 : L'église de Janville



Photographie 39 : L'église et la halle d'Aschères-le-Marché



Photographie 38 : L'église de Toury



Photographie 40 : Le dolmen de la Pierre Luteau

3.3.3.2 Les sites protégés : UNESCO, AVAP/ZPPAUP, sites inscrits et classés

On ne recense aucun site inscrit ou classé, ni ZPPAUP, ni site UNESCO dans l'AER.

3.3.4 Les sites touristiques de l'AER

Cet inventaire permet de retrouver, en plus du patrimoine répertorié et protégé qui attire de nombreux touristes, différents sites et circuits touristiques dans l'aire d'étude rapprochée.

Description des sites touristiques importants de l'AER

On recense trois sites présentant une certaine attractivité, le dolmen de la Pierre Luteau et le jardin des 4 saisons.

Le Dolmen de la Pierre Luteau

Ce dolmen du néolithique est un monument inscrit depuis 1987. Il émerge peu du sol et ne présente pas de piliers visibles. Le site est tout de même fréquenté et est utilisé comme « cache » pour les adeptes de « geocaching » (loisir qui consiste à utiliser la technique du géopositionnement par satellite (GPS) pour rechercher ou dissimuler des « caches » ou des « géocaches », dans divers endroits à travers le monde).

Ce site présente un enjeu faible.

Au milieu de l'openfield, le dolmen permet une vue panoramique vers la ZIP à plus de 2,5 km. **La sensibilité vis-à-vis d'un projet dans la ZIP est modérée.**



Photographie 41 : Le dolmen de la Pierre Luteau (vue panoramique au chapitre 3.3.4.1)

Le jardin des 4 saisons

Ce jardin est ouvert à la visite gratuitement et sert de vitrine à un pépiniériste implanté localement.

L'enjeu est faible.

Le jardin est entouré de pavillons et de jardins, les vues possibles vers la ZIP sont très limitées.

La sensibilité est négligeable.



Photographie 42 : le jardin des 4 saisons (source google streetview)

La halle d'Aschères-le-Marché

Cette halle est un monument inscrit et donne un certain cachet à l'espace public du centre bourg, au sein duquel peuvent avoir lieu des manifestations culturelles. **Ce site présente un enjeu faible.**

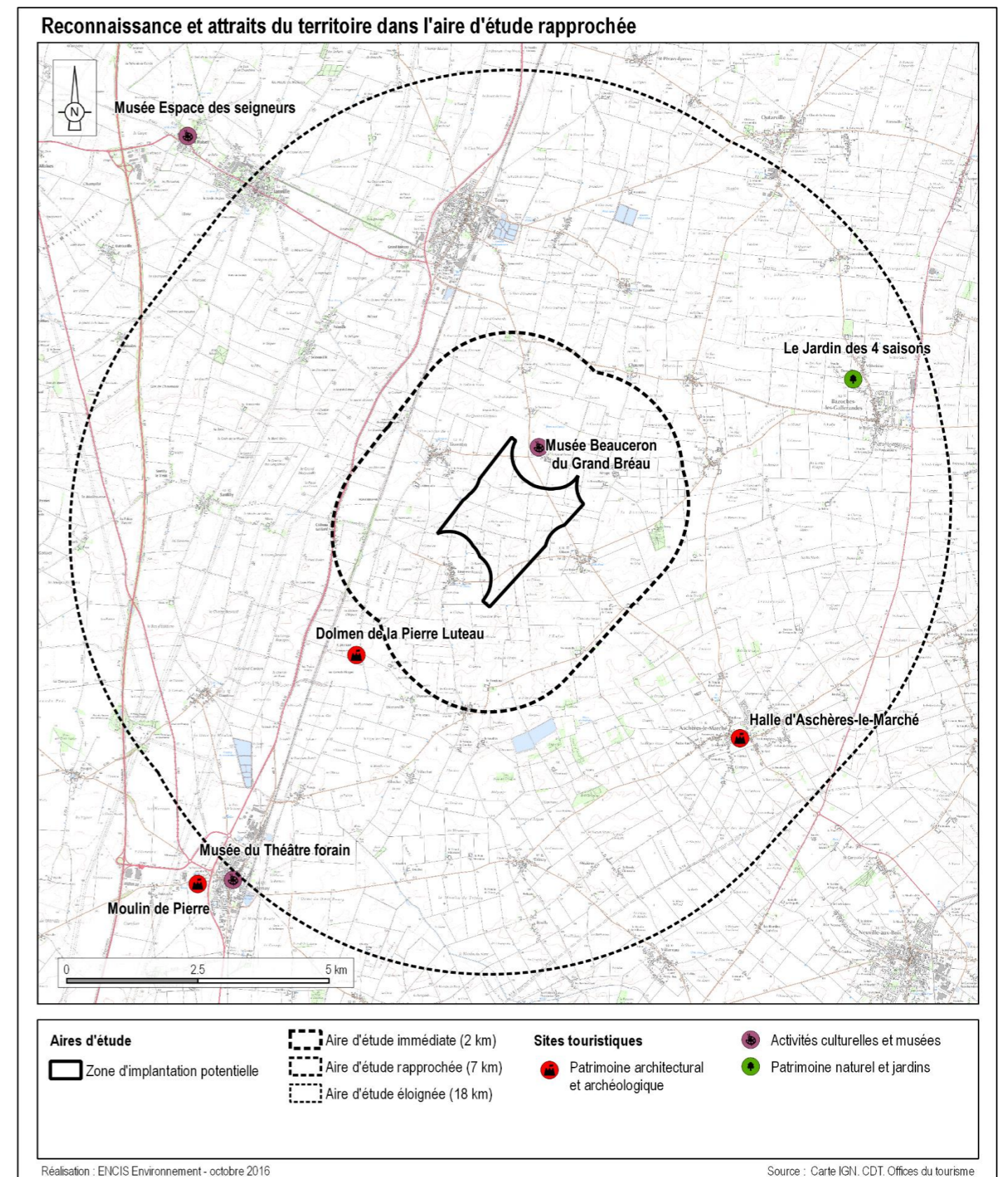
En raison de la densité bâtie du village et de la distance, aucune vue vers la ZIP n'est possible. **La sensibilité vis-à-vis d'un projet dans la ZIP est nulle.**



Photographie 43 : La halle de Aschères-le-Marché

N°	Commune	Nom	Description	Situation	Protection	Enjeu	Sensib.	Distance à la ZIP
2	Ruan	Dolmen de la Pierre Luteau	Un des mégalithes les plus rares du secteur, datant du néolithique	Au milieu de l'openfield, le dolmen permet une vue panoramique vers la ZIP à plus de 2,5 km. Le site présente des signes de fréquentation limités.	inscrit MH	Faible	Modérée	2,6
3	Bazoches-les-Gallerandes	Le jardin des 4 saisons	Un jardin à visiter créé par le pépiniériste voisin dans lequel se trouvent des plantes rares, rosier ancien, palmier, olivier, yucca, agave, citronnier, cactus et des plantes exotiques	Le jardin est entouré de pavillons et de jardins, les vues possibles vers la ZIP sont très limitées.	-	Faible	Négligeable	5,6
4	Aschères-le-Marché	Halle	Halle du 18e siècle	En raison de la densité bâtie du village et de la distance, aucune vue vers la ZIP n'est possible depuis les abords du monument ni de vue conjointe même hors de son périmètre de protection.	inscrit	Faible	Nulle	5,2

Tableau 7 : Inventaire des sites touristiques de l'AER



Carte 18 : Eléments touristiques de l'aire d'étude rapprochée

3.4 Les enjeux et sensibilités de l'aire immédiate

L'aire immédiate est l'aire d'étude des perceptions visuelles et sociales du « paysage quotidien ». Le futur parc éolien y sera vécu dans sa globalité (éoliennes et aménagements connexes) depuis les espaces habités et fréquentés proches de la zone d'étude du projet. Les éléments composant les structures paysagères et les motifs indépendants (ex : arbre isolé...) seront décrits et analysés. Les sensibilités des espaces vécus (habitations, réseau viaire, sites touristiques, etc) et des éléments patrimoniaux vis-à-vis du site d'implantation du projet seront également soulignées.

Le périmètre retenu pour l'analyse de l'aire immédiate est de 2 km.

3.4.1 La description des motifs paysagers

Le périmètre de l'AEI englobe les trois villages de Lion-en-Beauce, Oison et Tivernon. Les hameaux d'Atraps et Château Gaillard sont relativement importants par rapport aux autres hameaux, composés de de moins de 20 habitations.

Les cultures

Les cultures occupent des vastes parcelles, fréquemment irriguées.

Les boisements

Les boisements sont absents dans l'aire d'étude immédiate, hormis dans le parc du château d'Amoy.

Haies

On trouve quelques haies en limites de jardins dans les villages ainsi qu'un alignement de peupliers à l'ouest du Petit Bréau.

Les cours d'eau

Les fossés parcelaires servent de cours d'eau temporaires mais on ne recense aucun ruisseau permanent. Les villages ont tous une mare permettant de stocker l'eau.

Les routes et les chemins

Les voies sont rectilignes et relient les villages entre eux. Les chemins agricoles sont eux aussi rectilignes. La voie ferrée et ses caténares sont visibles à l'ouest de l'aire d'étude.

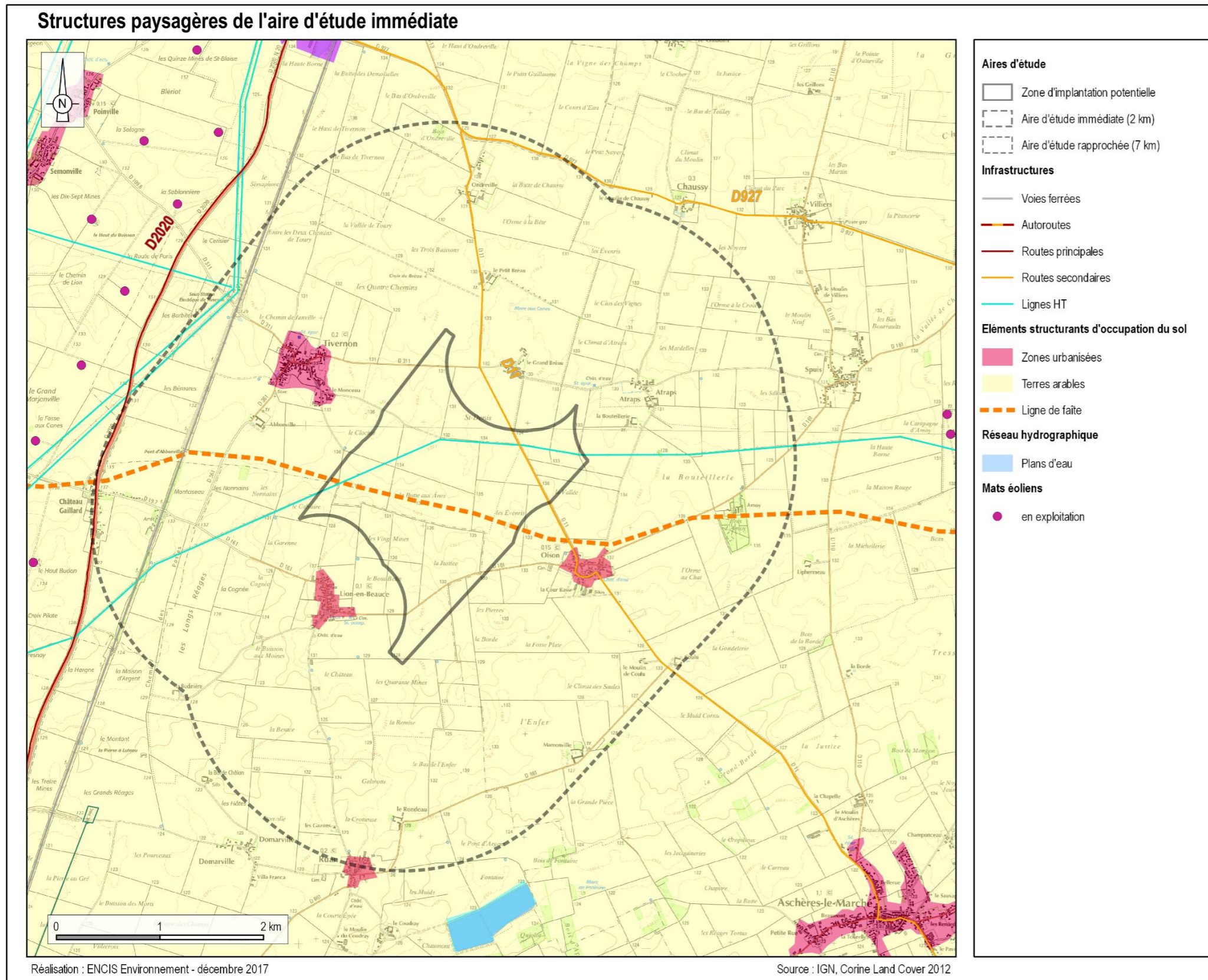
L'habitat

L'habitat est regroupé en villages. En dehors des villages de Tivernon, Oison et Lion-en-Beauce, l'habitat est présent sous forme de hameaux et de fermes isolées.

Ces hameaux sont à vocation presque purement agricole, constitués d'un corps d'habitation et de bâtiments agricoles anciens formant une cour rectangulaire fermée. Les hangars ou silos plus récents sont situés en bordure des lieux de vie.

Les motifs repères

Châteaux d'eau, hangars et silos à grains des coopératives céréalières ponctuent l'horizon, constituant autant de repères verticaux permettant d'identifier les villages perceptibles au loin par leur silhouette particulière. Les silhouettes de villages se démarquent elles aussi de la ligne d'horizon, avec les arbres des jardins et le clocher des églises. La ligne haute tension marque un axe est-ouest positionné généralement en ligne de crête.



Carte 19 : Eléments de paysage de l'AEI.



Photographie 44 : La mare et le clocher de Tivernon.



Photographie 46 : Silhouette du bourg d'Oison, avec les silos à droite et la ligne HT à gauche



Photographie 45 : ligne de faîte au niveau de la ligne HT.



Photographie 47 : Caténaires de la voie ferrée puis parc éolien et lignes haute tension hors de l'AEI

3.4.2 Les espaces vécus

L'AEI englobe 3 villages et 10 hameaux localisés sur la carte suivante.

3.4.2.1 Les perceptions depuis les villages

Le périmètre de l'AEI englobe les trois villages de Lion-en-Beauce, Oison et Tivernon. Les hameaux d'Atraps et Château Gaillard sont relativement importants par rapport aux autres hameaux, composés de de moins de 20 habitations.

Tivernon (253 hab. dans la commune en 2013)

Le village s'étend de 500 à 1 200 m au nord-ouest de la ZIP. Le bâti relativement dense et ancien s'étire le long de quatre rues radiales partant de la rue principale (rue des artisans) dans l'axe de l'église. Les espaces publics principaux sont la placette de l'église et la mare à proximité de la mairie, ainsi qu'une aire de jeu à la sortie sud-ouest du village. Le cimetière est situé au nord-ouest.

Les vues sont surtout dégagées depuis les carrefours, les entrées du village et la rue du moulin (impasse) au sud-est. Cette rue aboutit sur le lotissement des « Ouches du Bourg », particulièrement ouvert sur la plaine de la ZIP. On recense deux mares au cœur du bourg et une statue à la sortie sud-ouest. L'entrée du village depuis la D 311 met en superposition la silhouette du bourg et des éléments de grande hauteur dans la ZIP.

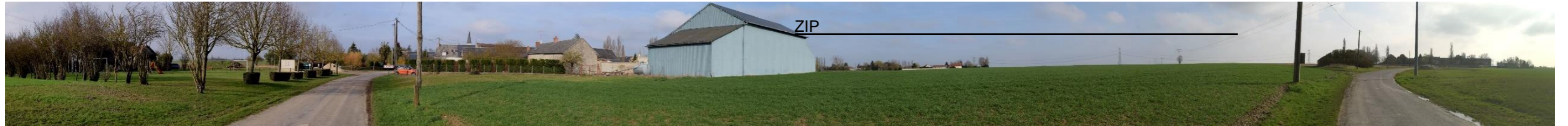
Les sensibilités de Tivernon sont fortes.



Figure 11 : Orthophotographie de Tivernon, les points rouges localisent les prises de vue (source : géoportail)



Photographie 48 : Silhouette du village de Tivernon depuis la D 311



Photographie 49 : Vue 1 depuis les abords de l'aire de jeu de Tivernon



Photographie 50 : Vue 2 depuis la place de l'église de Tivernon



Photographie 51 : Vue 3 depuis le lotissement des « Ouches du Bourg »

Oison (137 hab. dans la commune en 2013)

Le village s'étend de 500 à 1 000 m au sud-est de la ZIP. Le bâti ancien donne généralement sur la rue, qui forme le plus souvent une courbe, ce qui limite les vues vers l'extérieur du village. Les espaces publics principaux sont la placette de l'église et le terrain de foot adjacent, ainsi que la placette entre le château d'eau et la mare, joutée à l'aire de jeux pour enfants. Des silos agricoles métalliques sont visibles au sud du village. Le cimetière est situé à l'ouest, planté de conifères, et bordé par un mur relativement haut.

On note deux rues rectilignes vers la ZIP : la rue des fossés et la RD 161 à l'ouest du village. Deux placettes permettent des vues relativement dégagées : depuis l'entrée de l'église et depuis l'aire de jeu du carrefour Est. Les jardins sont ceinturés d'arbres ou de haies de feuillus. On recense une mare au cœur du bourg et des silos au sud-est. Les entrées Est du village depuis la D 161 et la D 11 mettent en superposition la silhouette du bourg et des éléments de grande hauteur dans la ZIP.

Les sensibilités sont fortes.



Figure 12 : Orthophotographie du village d'Oison, les points rouges localisent les prises de vue (source : géoportail)



Photographie 52 : Vue 1 depuis la sortie de l'église sur le terrain de sport.



Photographie 53 : vue 2 sur la placette de la mairie aux abords de l'aire de jeu



Photographie 54 : Vue 3 depuis le cimetière d'Oison



Photographie 55 : Silhouette du village d'Oison depuis la D 161

Lion-en-Beauce (146 hab. dans la commune en 2013)

Le village s'étend de 500 à 750 m au sud-ouest de la ZIP. Le bâti ancien donne généralement sur la rue, ce qui limite les vues vers l'extérieur du village. Les espaces publics principaux sont la place devant l'église et la mairie ainsi que le terrain de sport bordant le cimetière à l'est du village.

On note une rue rectiligne vers la ZIP : la rue des moissons. Une placette permet des vues relativement dégagées : depuis le carrefour de l'église. Les jardins sont entourés d'arbres ou de haies de feuillus. Les entrées Ouest du village depuis la D 161 et la route communale au sud-ouest mettent en superposition la silhouette du bourg et des éléments de grande hauteur dans la ZIP.

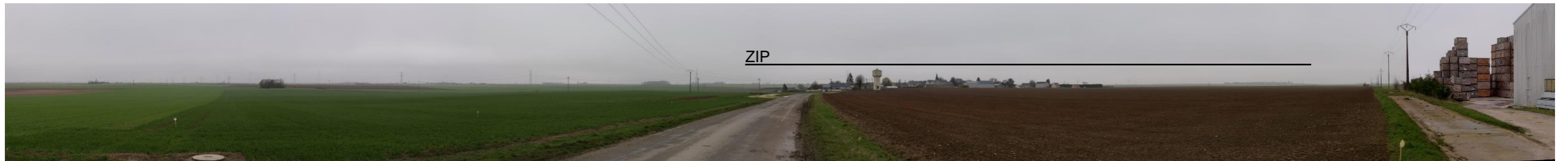
Les sensibilités sont fortes.



Figure 13 : Orthophotographie du village de Lion-en-Beauce (source : géoportail)



Photographie 56 : Vue 1 depuis la placette de l'église et de la mairie de Lion-en-Beauce



Photographie 57 : Silhouette du village de Lion-en-Beauce depuis la route de Ruan



Photographie 58 : Vue 2 depuis le cimetière de Lion-en-Beauce



Photographie 59 : Vue 3 depuis le carrefour au nord de l'église